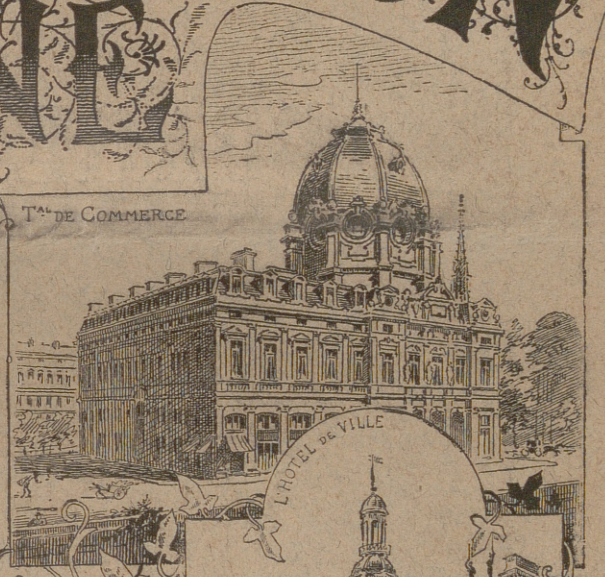
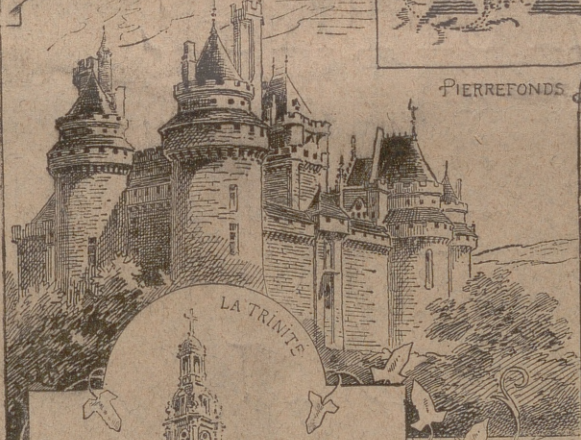
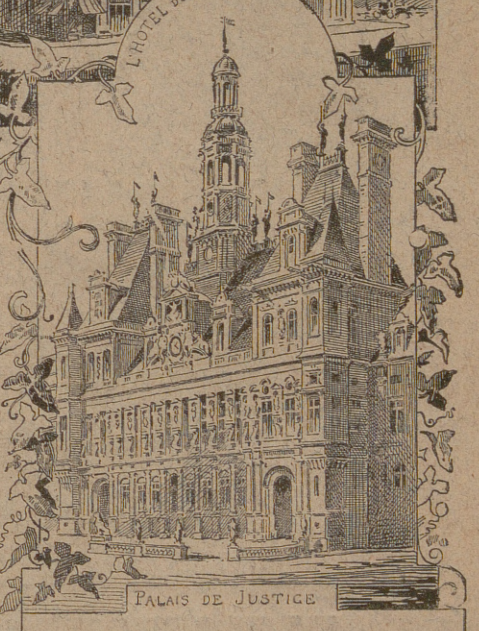
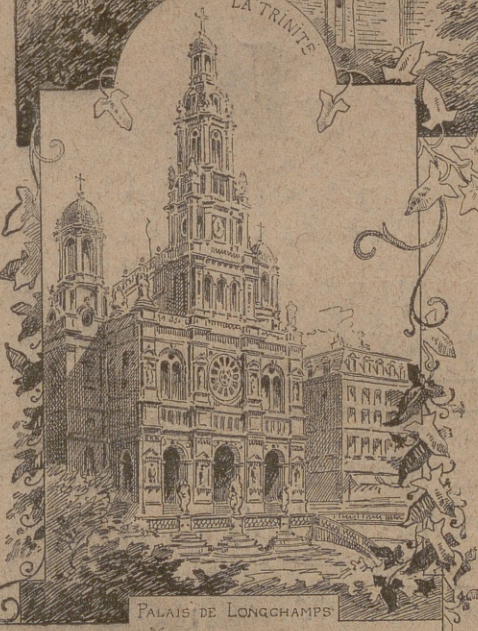


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT



CINQUIÈME ANNÉE. — N° 33

Samedi 24 Mai 1890

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :

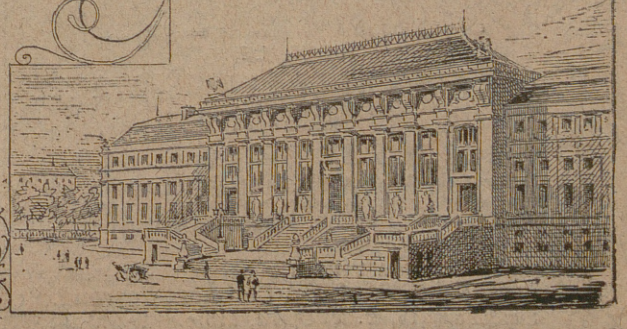
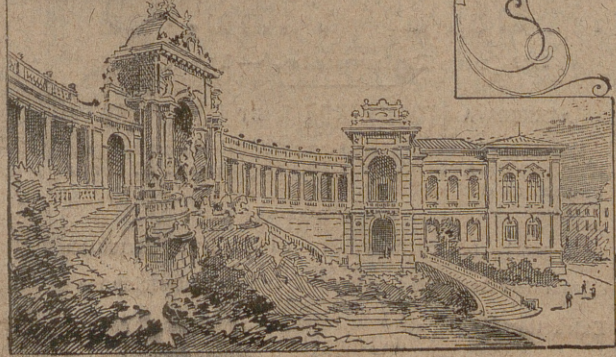
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.

DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.

ÉTRANGER (Union postale), 33 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^{IE}, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 1^{er} octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le **Moniteur Général** à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599

R-5777



LA CONSTRUCTION MODERNE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^e ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

FLUATATION

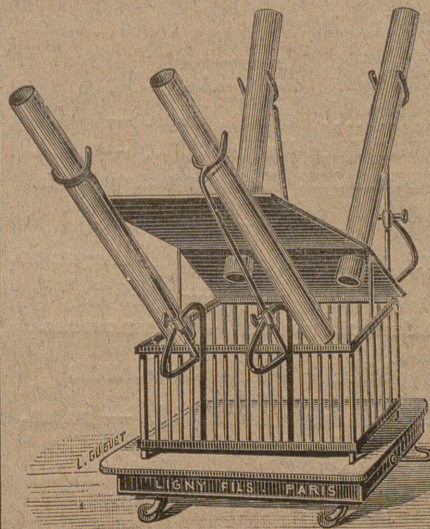
POUR LE

DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration, Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^l DE SECHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

82, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen
d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts
courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes
et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour
de l'humidité.

CENTRALISATION DES DOSSIERS D'ADJUDICATION

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT

S'ADRESSER A

MM. CHRISTIE, & CHAREYRE 2, rue Dalayrac, (place Ventadour) Paris. (Téléphone,
OU A LA *CONSTRUCTION MODERNE*
DUJARDIN & Cie, éditeurs, 17, rue Bonaparte, Paris. (Téléphone).

ADJUDICATIONS PROCHAINES

LISTE DES DOSSIERS DONT LA FOURNITURE PEUT-ÊTRE FAITE SUIVANT DÉTAILS CI-DESSOUS

— 27 MAI —

MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Construction d'un groupe scolaire à la Patte-d'Oie.

1 ^{er} lot. Terrassement et maçonnerie.	58,923 fr. 23
3 ^e lot. Plâtrerie.	6,100 15
5 ^e lot. Pierre de taille.	2,926
2 ^e lot. Charpente, couverture.	29,163 80
4 ^e lot. Menuiserie.	9,428 40
8 ^e lot. Serrurerie.	1,396 40
6 ^e lot. Toiture.	7,138 50
15 ^e lot. Plomberie et cuivrie.	2,909

NOTA. — Les prix ci-dessus forment par corps de métier l'ensemble des travaux pour les trois bâtiments à élever.

— 31 MAI —

MAIRIE DE CHERBOURG. — Reconstruction de l'école maternelle, rue Thiers.

Montant des travaux 69,141 fr. 96, en un seul lot.

Cautionnement provisoire.	500 fr. »
Cautionnement définitif.	3,500 fr. »

— 30 MAI —

MAIRIE D'ANGOULEME (Charente). — Travaux de construction d'un abattoir. Montant du travail 356,698 fr. 37

2 ^e lot comprenant Charpente.	30,813 fr. 10
— — Couverture.	22,760 fr. 83
— — Menuiserie.	20,641 fr. 78
— — Serrurerie.	30,115 fr. 01

— 31 MAI —

MAIRIE DE PROVINS (Seine-et-Marne). — Reconstruction d'un pont (4 lots). 21,800 fr. »

2^e lot. Tablier métallique s'élevant à 13,400 fr. Copie complète du dossier, dessin compris, sur demande.

— 31 MAI —

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES. — Palais de justice de Nice.

2 ^e lot. Fer et charpente.	147,900 fr. »
3 ^e lot. Menuiserie, parquets et quincaillerie.	93,920 fr. »
5 ^e lot. Zinguerie et plomberie.	41,046 fr. »

— 2 JUIN. —

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Etablissement thermal du Mont-Dore.

1^{er} lot. Couverture et zinguerie ensemble 67,629 fr. 50

— 2 JUIN. —

SOUS-PREFECTURE DE DOLE (Jura). — Transfert de l'Asile des Aliénés de Dôle à Saint-Vlie.

2 ^e lot. Charpente en fer.	28,403 fr. 68
3 ^e lot. Toiture et ferblanterie.	21,492 54

— 3 JUIN —

MAIRIE DE RIOM. — Extension du casernement de la Place.

2 ^e lot. Couverture et zinguerie.	23,249 fr. »
5 ^e lot. Ferronnerie et serrurerie.	43,029 fr. »

— 4 JUIN —

PREFECTURE DU DOUBS. — Réfection de Bajoyers, et portes d'écluses. 20,800 fr. »

— 7 JUIN —

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DU CHER. — Reconstruction partielle de chaussées pavées.

1 ^{er} lot. Route nationale n ^o 76.	26,500 fr. »
2 ^e lot. — — n ^o 140	9,000 fr. »

— 7 JUIN —

PREFECTURE DE L'AUBE. — Etablissement d'une conduite d'eau et construction d'un réservoir à Sommeval, montant du travail. 38,035 fr. »

— 11 JUIN —

PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFERIEURE. — Fournitures de bornes, lisses, plaques de recouvrement de rigoles en fonte pour les formes du Raboud du bassin de la Pallice. Montant du travail. 44,000 fr. »

— 19 JUIN —

TRIBUNAL DE COMMERCE, ASSISTANCE PUBLIQUE. — Construction d'une station suburbaine des enfants assistés à Châtillon-sur-Seine. Montant des travaux. 291,484 fr. »

— 24 JUIN —

CHEMIN DE FER DU MIDI A BORDEAUX. — Gare définitive de Bordeaux-Saint-Jean.

2^e lot comprenant : Etablissement des maçonneries et couvertures, écoulement des eaux, trottoirs, non compris la zinguerie d'art ensemble. 2,180,432 fr. »

PROCHAINEMENT

Transformation des prisons de Lyon. 408,807 fr. »
Mairie de Brest. Construction d'une halle couverte.

— PROCHAINEMENT —

Construction d'une ligne de chemin de fer à voie étroite au camp de Châlons. 145,000 fr. »

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE. — Amélioration du canal du Centre.

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications dont détail ci-dessus.

PRIX MODÉRÉS.

AVIS

A partir du 5 mai, les bureaux de la Centralisation des dossiers d'adjudication des travaux publics et de bâtiment sont transférés, 2, rue Dalayrac (place Ventadour), Paris. — Téléphone.

On demande des Correspondants dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Villes principales des Départements.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 7 JUIN —
TRIBUNAL DE COMMERCE. Fourniture de couronnements et bavettes en granit pour le service des égouts de 1890 à 1895. 48,000 fr. »

— 7 JUIN —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Terrassements et maçonnerie d'égouts, rue Censier..... 112,483 fr. 99

— 19 JUIN —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'une station suburbaine du service des enfants assistés à Châtillon (9 lots). 304,463 fr. 99

DÉPARTEMENTS

— 28 MAI —
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (Corrèze). — Construction d'écoles (3 lots). 45,583 fr. 35

— 7 JUIN —
PREFECTURE DE LA NIEVRE. — Exhaussement et consolidation de la levée de rive gauche de la Loire..... 58,500 fr. »

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE FABREGUES (Hérault). — Travaux au bureau de postes et télégraphes (2 lots)..... 3,346 fr. 50

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE BIRIEUX (Ain). — Jointoiment des murs de l'église..... 3,100 fr. »

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS (Somme). — Construction d'un canal (2 lots)..... 55,100 fr. »

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE RUFFEC (Charente). — Réparations à la halle aux grains.... 5,977 fr. 79

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE VILLIERS-LE-MORHIER (Eure-et-Loir). — Restauration de l'église..... 3,500 fr. 90

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE BRAIZE (Allier). — Agrandissement de la maison d'école.... 6,024 fr. 89

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE SAINT-GERMAIN DE-MONTBRON (Charente). — Réparations de l'église..... 4,642 fr. 42

— 1^{er} JUIN —
MAIRIE DE MILLAC (Vienne). — Réparations à l'église..... 2,800 fr. »

— 1^{er} JUIN —
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER ECONOMIQUES DU NORD A ANNEMASSE (Haute-Savoie). — Fermes métalliques du dépôt d'Annemasse.....

— 2 JUIN —
MAIRIE DE BRIEC (Finistère). — Construction d'une école de garçons. 26,400 fr. »

— 2 JUIN —
MAIRIE DE BRIEC (Finistère). — Construction d'une école de garçons.. 26,400 fr. »

— 2 JUIN —
BUREAU DE L'INSPECTEUR DES FORÊTS A BOUGIE (Algérie). — Construction d'une maison forestière et d'un gourbi..... 23,586 fr. 09

— 3 JUIN —
PREFECTURE D'ALGER. — Réparation à la conduite d'eau de Warnier.... 14,841 fr. 38

— 3 JUIN —
PREFECTURE D'ALGER. — Création du village de Vialar..... 110,334 fr. 21

— 3 JUIN —
MAIRIE DE CACHEROU (Algérie). — Installations des services municipaux..... 40,000 fr. »

— 3 JUIN —
DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS A TUNIS. — Construction d'un cavalier au port de Tunis..... 82,584 fr. »

— 3 JUIN —
MAIRIE DE RIOM (Puy-de-Dôme). — Génie. Extension du casernement (7 lots)..... 649,224 fr. »

— 4 JUIN —
PREFECTURE DU DOUBS. — Canal du Rhône au Rhin. — Réfection de bajoyers et des portes d'écluses (2 lots)..... 20,000 fr. »

— 4 JUIN —
PORT DE BREST (Finistère). — Construction de 3 réservoirs à eau douce.. 77,000 fr. »

— 4 JUIN —
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (Meuse). — Travaux communaux (5 lots)..... 149,010 fr. 84

— 4 JUIN —
MAIRIE DE BOURG (Ain). — Ecole de garçons avec école maternelle... 52,014 fr. »

— 4 JUIN —
MAIRIE DE TOULON (Var). — Construction d'un poste de police..... 8,000 fr. »

— 5 JUIN —
SOUS-PREFECTURE DE DOLE (Jura). — Transfert de l'asile des aliénés de Dôle à Saint-Yllie (6 lots)..... 202,866 fr. 70

— 5 JUIN —
MAIRIE DE SAINT-LUBIN (Eure-et-Loir). — Murs de clôture à l'école des filles..... 3,250 fr. 70

— 6 JUIN —
HOSPICES DE NANTES (Loire-Inférieure). — Pavillon de malades à l'Hôtel-Dieu..... 158,078 fr. 92

— 6 JUIN —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT, A PARIS. — Modifications des voies à l'entrée de la gare d'Illiers..... 6,832 fr. 50

— 6 JUIN —
PREFECTURE DE LA GIRONDE. — Travaux de défense de la plage d'Arcachon..... 92,000 fr. »

— 7 JUIN —
PREFECTURE DE LA MEUSE. — Travaux à l'asile d'aliénés de Fains et reconstruction d'un pont et de caniveaux(4 lots). 29,900 fr. »

— 6 JUIN —
MAIRIE DE BREST (Finistère). — Construction d'un aqueduc rue du Château..... 5,500 fr. »

— 7 JUIN —
PREFECTURE DE LA CORSE. — Revêtement du talus extérieur de la jetée de la citadelle, port d'Ajaccio..... 45,000 fr. »

— 7 JUIN —
PREFECTURE DE L'AUBE. — Construction d'une conduite d'eau et d'un réservoir à Sommeval..... 38,035 fr. »

— 8 JUIN —
MAIRIE DE BOURGVILAIN (Saône-et-Loire). — Clôture d'un cimetière. 3,884 fr. 87

— 8 JUIN —
MAIRIE DE BEAURIEUX (Aisne). — Travaux à l'église..... 6,950 fr. »

— 8 JUIN —
MAIRIE DE BOSCO-ROGER (Eure). — Construction d'un cimetière..... 6,692 fr. 86

— 9 JUIN —
MAIRIE DE MAILLOT (Algérie). — Travaux divers (2 lots)..... 20,200 fr. »

— 10 JUIN —
PREFECTURE DE LA SOMME. — Caserne de gendarmerie à Saint-Valéry-sur-Somme (8 lots)..... 33,980 fr. 58

— 11 JUIN —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Fournitures de bornes, etc., pour les formes de radoub du bassin de la Pallice..... 41,000 fr. »

— 12 JUIN —
SOUS-PREFECTURE DE THONON (Haute-Savoie). — Reconstruction de l'église de Vivien..... 45,196 fr. 45

— 13 JUIN —
PREFECTURE DE L'YONNE. — Réfection des portes de garde de Joigny de Saint-Aubin-sur-l'Yonne. (2 lots)..... 92,000 fr. »

— 13 JUIN —
HOSPICES DE NANTES (Loire-Inférieure). — Construction d'une salle d'opérations..... 9,922 fr. 34

— 14 JUIN —
SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE (Puy-de-Dôme). — Constructions de deux écoles à Courgoul..... 28,367 fr. »

— 14 JUIN —
SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE (Puy-de-Dôme). — Construction d'une école à Auzolles..... 12,900 fr. »

— 14 JUIN —
PREFECTURE DE LA VIENNE. — Clôtures sèches du chemin de fer de Châtellerault à Tournon-Saint-Martin..... 6,000 fr. »

— 15 JUIN —
MAIRIE DE DOMERAT (Allier). — Construction d'un presbytère..... 12,528 fr. 57

— 15 JUIN —
MAIRIE DE SAINT-ETIENNE DE FOUGERES (Lot-et-Garonne). — Reconstruction de l'église..... 45,500 fr. »

— 16 JUIN —
MAIRIE DE BOHAIN (Aisne). — Construction d'une école primair... 27,308 fr. 52

— 24 JUIN —
CHEMINS DE FER DU MIDI A BORDEAUX. — Construction du bâtiment des voyageurs de la gare définitive de Bordeaux-Saint-Jean (2^e lot)..... 2,000,000 fr. »

— PROCHAINEMENT —
PREFECTURE DU RHONE. — Transformation des prisons de Lyon.... 498,807 fr. 34

— PROCHAINEMENT —
MAIRIE DE BREST (Finistère). — Construction d'une halle couverte à recouvrance.....

— PROCHAINEMENT —
PREFECTURE DU RHONE. — Transformation des prisons de Lyon..... 498,807 fr. 34

— PROCHAINEMENT —
MAIRIE DE BREST (Finistère). — Construction d'une halle couverte à Recouvrance.

— PROCHAINEMENT —
PORT DE CHERBOURG (Manche). — Appropriation de l'avant-port Chantereyne, construction d'un magasin à fulmi coton et dragage de l'avant-port militaire, environ. 400,000 fr. »

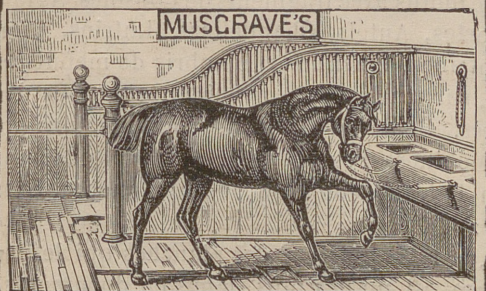
VITRERIE D'ART
HYALOCROMIE Décoration du verre par un nouveau procédé d'application et de cuisson des couleurs vitrifiables.
ENGELMANN ET AMAND DURAND
 222, boul. v. Saint-Germain. — Paris.

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÉS CÉRAMÉ
 DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
 DE PONT-SAINT-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
 DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
 ÉVITER LES CONTREFAÇONS
 EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
 MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
 16, rue de la Chapelle. — Paris.

MOSAIQUES
 Maison fondée en 1852
 La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
 DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
 en marbre pour pavements
 MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
 MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889
 Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes
 Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA maître mosaïste breveté
 47, rue Cardinet, PARIS

FRANÇOIS COIGNET & C^{IE}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^S S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^S S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAIQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.
 Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
 PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
 CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

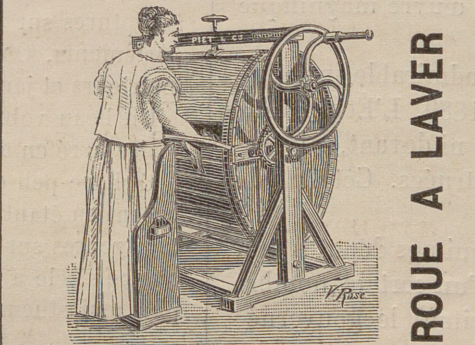
CARREAUX MOSAIQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
 DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

E. ET P. SÉE
 LILLE
NOUVELLES LAMPES
 à gaz double récupération

70 0/0 D'ECONOMIE
 4.000 APPLICATIONS
 CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉTUVES, SÈCHOIRS, ETC., PAR LES TUYAUX A AILETTES
 SYSTÈME SÉE, BREVETES S. G. D. G.

MOSAIQUES
 Décoratives en Email
 SUR FOND D'OR
 POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.
 DALLAGES EN MOSAIQUE DE MARBRE
GUILBERT-MARTIN
 Fournisseur de l'Atelier National
 LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES
MOSAIQUES
 Du Panthéon et du Louvre
 20, rue Genin, à Saint-Denis,
 1889 Membre du Jury hors Concours.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIES
 LAVOIRS et BAINS
 CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE
PIET & C^{IE}
 INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS
 Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C^{ie}
 Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.
 BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
 33, rue Chabrol, 33. — Paris.

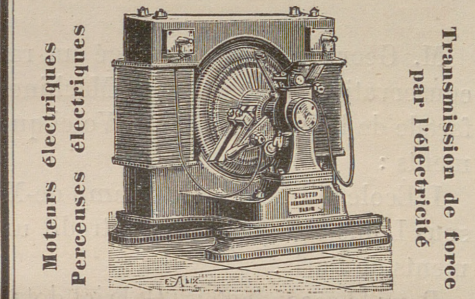


PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
 DE TOUTS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
 DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
 LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
 Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^{ie}
 26, avenue de Suffren, Paris
 EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

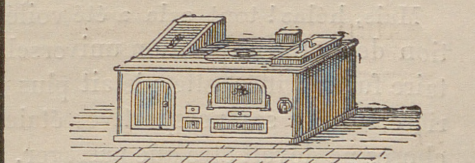
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
 DES ATELIERS DES CHANTIERS
 MAGASINS TRAVAUX PUBLICS
 Installations INDUSTRIELLES Installations PROVISOIRES
DYNAMOS COMPOUND
 Réglant automatiquement leur débit.
 TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS

MOTEURS A VAPEUR PILON
 à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.



C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY
 SIÈGE SOCIAL : 9, rue Ste-Cécile, PARIS.
 FONDATION : Octobre 1665.
 GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
 VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
 DALLES PAVÉS ET MOULAGES

INSTALLATION DE CUISINES
 FOURNEAUX — ROTISSERIES
 LAVERIES
 Maisons et Châteaux
 Hôtels et Restaurants
 Hospices. — Collèges



DELAROCHE AINÉ
 22, Rue Bertrand, 22
 PARIS
 Envoi Franco de Catalogues.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **Salon d'Architecture en 1890.**

La grande tour de Londres.

Église anglicane, boulevard Bineau à Neuilly (Seine).

Consultations juridiques.

École normale d'Instituteurs, à Rouen.

L'éclairage artificiel, à l'Exposition universelle de 1889.

Consultations techniques.

Poitrail et Colonne.

Correspondance. — Concours. — Nécrologie. —

Nouvelles.

FIGURES. — **Frontispice**, composition de M. H. Toussaint.

La grande tour de Londres. — Dix projets.

Église anglaise. — Vue extérieure de l'église anglicane.
— Vue intérieure du côté de l'entrée. — Vue intérieure du côté de l'abside.

Consultations juridiques. Un croquis.

Ecole normale d'Instituteurs. — Élévations. Coupe et détails des lavabos.

Consultations techniques. Trois croquis.

PLANCHES HORS TEXTE :

Planches 65 et 66. — Église anglaise, à Neuilly.

BIBLIOGRAPHIE

LA GALERIE DES MACHINES

ET L'ÉCOLE MILITAIRE

M. Georges Farcy a rédigé un rapport tendant à la non conservation du palais des Machines qui cache à la vue la façade de l'École militaire. Voici quelques-uns de ses arguments :

L'École militaire, et le Champ-de-Mars construit et aménagé sous Louis XV, est sans contredit un des plus beaux monuments de Paris.

Pour la seconde fois, Gabriel dotait alors la capitale d'une œuvre de première valeur.

Sa première œuvre, les palais du Garde-Meuble, ajoutait déjà une gloire immortelle à l'architecture française.

On dirait que cet architecte avait le don de composer des monuments complets prenant leur valeur de leur mérite intrinsèque en même temps que de l'avant-scène dont il les pourvoyait.

Car, si la place de la Concorde est une merveille admirée de tous, l'École militaire possède toutes les qualités et toutes les splendeurs monumentales.

Il n'y avait rien d'imposant comme l'opulente nudité du Champ-de-Mars faisant éclater l'architecture puissante et solennelle de l'édifice militaire. La beauté du plan de celui-ci, la sagesse et la crânerie de ses silhouettes qui l'inscrivent dans le ciel, montrent que Gabriel n'avait pas faibli dans sa seconde paternité.

Paris possède dans son École militaire un édifice qui s'impose au respect et à l'entretien précieux des générations. Il faut le conserver intégralement, ne pas laisser s'abîmer l'œuvre de pierre et lui réserver religieusement toutes ses perspectives, car c'est par elles que cette œuvre magnifique brille et s'impose.

Mais, hélas ! tout cela a été voilé par l'admirable installation de notre Exposition universelle de 1889. L'École militaire fut sacrifiée, elle n'était plus visible ni devant, ni derrière, toutes ses perspectives étaient obstruées. Cet état de choses ne devait être que passager.

Mais le succès de l'an dernier avait ébloui nos députés qui, avant de se séparer et sur la proposition d'un certain nombre d'entre eux, votèrent une résolution, invitant le gouvernement à mettre à l'étude la question de la conservation des principaux monuments de l'Exposition et, de son côté, le Conseil municipal de Paris avait émis un vœu dans le même

sens. Puis, à la rentrée des Chambres, une Commission fut nommée à cet effet pour décider de la démolition ou de la conservation de ces palais provisoires. Quelle sera sa décision ?

La galerie des Machines, avec ses 445 mètres de portée, est une marque grandiose du talent des constructeurs de notre époque ; mais c'est une œuvre qui s'estime tout entière à l'étendue de la dépense qu'elle a motivée, et qui sera sûrement démodée lorsque viendra le moment de faire une nouvelle Exposition.

C'est un peu notre avis. Suivant nous, rien ne devrait subsister du Centenaire de 1889 pour la prochaine Exposition universelle.

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE L'EST

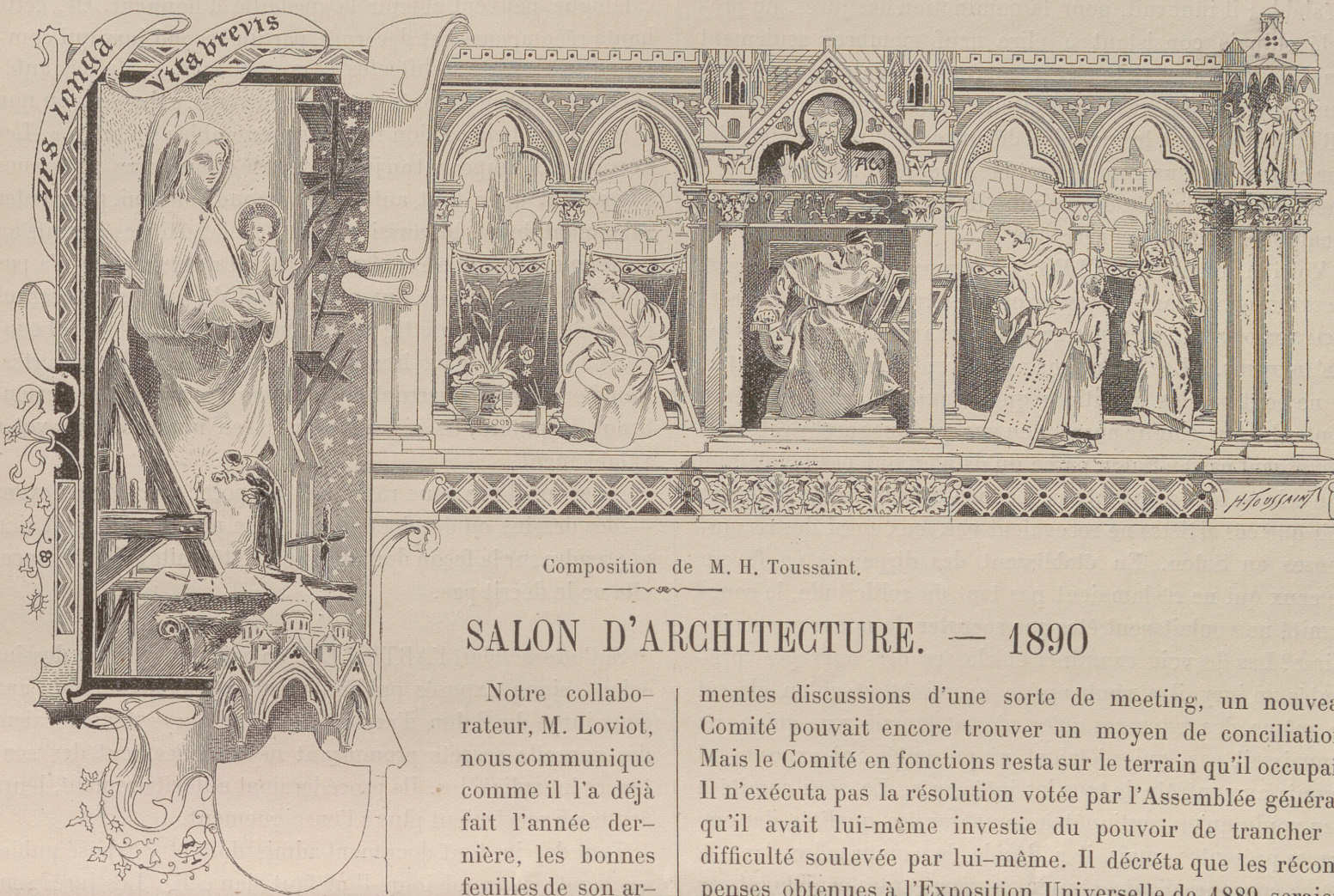
Le dernier bulletin de la société de l'Est contient les notices nécrologiques de MM. André, Sibille, Lallement. Vient ensuite le résumé des différends de la Société avec la société régionale de l'Est ; puis une intéressante note sur quelques principes sanitaires applicables aux canalisations particulières des eaux ménagères et matières fécales. Cette étude, faite par un ingénieur architecte, est un résumé succinct très bien fait, et qu'il peut être utile de consulter, surtout en province. Le bulletin se termine par la réponse au questionnaire de la Société centrale sur le diplôme.

Recueil des Œuvres de G.-M. Oppenord, premier architecte de Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume de France.

Contenant deux mille motifs avec fragments de Consoles, Agrafes, Cartels, Trophées, Portes, Autels, Chandeliers, Lutrins, Girandoles, Tombeaux, Fontaines, Cheminées, Lambris de menuiserie, Sculptures sur pierre, sur marbre ou sur bois, Décorations d'appartements, Obélisques, Grilles, Fragments d'architecture pour intérieurs et jardins, Mobiliers d'églises, etc.

Un beau volume in-4° jésus, composé de 120 planches. Exemplaire livré en carton : 60 francs.

Ce livre peu connu, la rareté insigne des planches qui le composent en étant la cause, est un des plus riches en documents de tous genres sur l'Art décoratif du XVIII^e siècle ; et renferme tout ce que ce siècle a vu produire de plus simple, de plus élégant et de plus majestueux.



Composition de M. H. Toussaint.

SALON D'ARCHITECTURE. — 1890

Notre collaborateur, M. Loviot, nous communique comme il l'a déjà fait l'année dernière, les bonnes feuilles de son article sur le Salon qui doit paraître dans *l'Artiste*. Nous en avons cette année la primeur dont nous sommes heureux de faire profiter les lecteurs de la *Construction moderne*.

Le sous-comité, qui représente actuellement la section d'architecture à la Société des artistes français, a fait, cette année, des changements importants au règlement déjà modifié par lui l'année passée. Ces changements réitérés à court intervalle montrent que le sous-comité est préoccupé de toujours mieux faire, mais ils montrent encore qu'il est indécis.

L'indécision est souvent nuisible; elle l'a été beaucoup, depuis un an, à la Société des artistes. N'ayant rien pu conclure au sujet du droit d'admission sans examen, contesté pour les ouvrages d'auteurs récompensés à la dernière Exposition Universelle, le Comité des 90 a fait appel à tous les sociétaires; il les a convoqués à une Assemblée générale. Les sociétaires ont été tout à fait radicaux, ils ont voté que les récompenses décernées à l'Exposition Universelle de 1889 ne seraient même pas inscrites au livret du Salon. La majorité ne voulait pas assimiler des distinctions votées par des jurys administratifs à celles que votent des jurys élus. Le Comité crut un moment devoir offrir sa démission plutôt que d'exécuter une décision qui froissait ceux que les jurys administratifs avaient distingués. On peut croire qu'un renouvellement du Comité aurait remis toutes choses en équilibre. Chacune des opinions divergentes aurait été représentée proportionnellement au nombre exact de ceux qui la professaient. S'il avait été impossible de rien concilier au cours des véhém-

5^e Année. — N^o 33.

mentes discussions d'une sorte de meeting, un nouveau Comité pouvait encore trouver un moyen de conciliation. Mais le Comité en fonctions resta sur le terrain qu'il occupait. Il n'exécuta pas la résolution votée par l'Assemblée générale qu'il avait lui-même investie du pouvoir de trancher la difficulté soulevée par lui-même. Il décréta que les récompenses obtenues à l'Exposition Universelle de 1889 seraient inscrites au livret du Salon, assimilées aux autres récompenses et que tous les ouvrages, sans exception, seraient désormais soumis aux jurys d'admission. Mais les concessions arrivaient trop tard, les intérêts s'étaient heurtés, la minorité s'était constituée, la scission était faite.

Aujourd'hui, l'existence de la Société des artistes est devenue précaire. Les Bureaux ont l'occasion de ressaisir une direction quelque fois regrettée pour les places et les avantages officiels qu'elle comportait.

Dans la Société formée en 1881, les sociétaires sont plus ou moins bien représentés par leurs délégués, mais tous les trois ans ils peuvent renouveler leurs comités, tous les ans ils élisent leurs jurys; la Société des artistes est perfectible. Si les dissensions ne s'apaisent pas, si l'État est amené à reprendre ce qu'il avait concédé, ce sont des fonctionnaires qui feront, à leur manière, des règlements qu'ils appliqueront. Les fonctionnaires entreront dans les jurys, ils formeront la majorité comme il leur plaira, ils résoudreont les questions d'art. Si les artistes restent divisés, c'est dans les antichambres des fonctionnaires qu'ils se retrouveront. C'est dans les ministères que beaucoup d'entre eux iront solliciter des succès et des honneurs. Heureux ceux qui seront recommandés par des politiciens influents!

Pendant que le Comité des 90 dirigeait avec tant d'indécision les plus importantes affaires de la Société, le sous-comité de notre section s'en prenait au règlement qu'il avait cependant, depuis peu, déjà remanié à sa guise. Il maintenait contre certains ouvrages des cas d'exclusion sans examen

préalable ; il innovait, pour la nomination des jurés, un procédé chinois consistant à élire neuf membres seulement tandis que le jury doit être composé de quatorze membres élus ; il créait des cas d'inéligibilité. Il rédigeait un nouvel ARTICLE 4 dont le moindre défaut est d'être inapplicable. Par contre, le sous-comité s'est bien gardé de rien changer à quelques singularités de moindre importance que les règlements successifs ont consacrés.

Voici le nouvel ARTICLE 4. « LES ŒUVRES EXÉCUTÉES, REPRÉSENTÉES OU NON PAR DES DESSINS POURRONT ÊTRE SOUMISES A L'APPRÉCIATION DU JURY ET PARTICIPER PAR SUITE AUX RÉCOMPENSES, EN CAS D'ADMISSION. » Les intentions ne peuvent être qu'excellentes, ce ne sont pas les intentions qu'il s'agit de critiquer. Sans doute, le sous-comité aura eu en vue quelques architectes qui n'exposent pas au Salon parce qu'ils n'en ont pas le loisir ou que cela ne leur convient pas. Le sous-comité aura souffert de voir que ces artistes ne recevaient pas, eux aussi des récompenses au Salon. En établissant des dispenses en faveur de ceux qui ne réclamaient pas tant de sollicitude, le sous-comité ne voulait peut-être que recruter de nouveaux sociétaires ? Las de voir examiner et classer des ouvrages présentés au jury, il a voulu qu'on examinât et qu'on classât de même des ouvrages qu'on n'avait jamais vus, qu'on ne connaissait pas, qui n'étaient ni présentés, ni exposés, ni soumis au contrôle de tous les intéressés. Le sous-comité a bien voulu qu'on continuât à comparer les qualités des ouvrages présentés, mais il a décidé de comprendre dans le même concours d'autres ouvrages représentés seulement par leurs titres. Il n'a fait d'exception pour aucune des œuvres exécutées, pour celles que les jurys ne connaissent qu'imparfaitement ou qu'ils ne connaissent pas du tout. D'ailleurs, toute exception serait blâmable.

Le jury est à Paris ; il connaît bien mieux les œuvres exécutées dans la Ville que celles qu'on édifie en province ou à l'étranger. S'il admettait les œuvres exécutées à Paris, tout en excluant de parti pris celles qui sont exécutées ailleurs, le Salon d'architecture ne serait plus qu'une exposition parisienne au lieu de rester le Salon national qu'il doit être.

Il faut donc, d'après l'ARTICLE 4, examiner, admettre et récompenser, si elles le méritent, des œuvres non représentées par des dessins, mais exécutées à Brest ou à Nancy, à New-York ou à Tombouctou. Il faut se transporter partout où le catalogue annonce qu'il a été construit quelque chose. Quand on aura visité l'un des ouvrages ainsi catalogués, il faudra visiter également tous les autres, pour éviter de commettre beaucoup d'injustices en accordant un seul privilège. Pour appliquer consciencieusement l'ARTICLE 4, il faut beaucoup de temps, beaucoup d'argent. Les jurés doivent faire, chaque année, une ou plusieurs fois, le tour du monde. Après avoir parcouru des milliards de kilomètres, il arrivera qu'un propriétaire inhospitalier ou empêché refusera l'entrée d'un bâtiment désigné dans l'une des notices. Ne pouvant connaître les dispositions particulières de ce seul bâtiment, les jurés ne pourront plus prendre parti en faveur des autres. Leur intégrité les empêchera de passer outre !

D'après l'ARTICLE 4, les ouvrages désignés seulement au

catalogue peuvent obtenir la médaille d'honneur. Or, cette haute récompense est décernée par un second jury qui comprend « tous les architectes hors-concours, médaillés antérieurement ou décorés pour leurs œuvres, exposants ou non » et le jury de la section réunis en assemblée plénière ». Les devoirs qui s'imposent au jury composé de quatorze personnes s'imposent donc tout autant au second jury qui, pour voter sainement, devra, lui aussi, visiter tous les édifices inscrits au catalogue mais non représentés par des dessins. On n'a pas idée des déconvenues auxquelles tant de jurés s'exposeront avant de pouvoir émettre un verdict équitable. Ils seront conduits à fréter des navires pour aborder à des îles désertes. Peu d'entre eux reverront leurs foyers, les survivants reviendront trop tard, ils ne seront plus en nombre pour voter valablement.

Ne serait-il pas plus rationnel d'exposer — comme devant — des dessins ou des documents ? Une notice ne saurait rien apprendre sur la façon dont un sujet a été traité ; elle l'énonce, elle ne le décrit pas.

Si l'on amendait l'ARTICLE 4 en exigeant que les dessins soient, sinon exposés publiquement, au moins soumis aux deux jurys du Salon d'architecture, ces jurys deviendraient des conseils secrets prononçant mystérieusement des sentences inexplicables. Ils procéderaient autoritairement, leurs arrêts ne serviraient plus à l'enseignement.

Tout dessin, tout document admis doit être exposé publiquement, au grand jour. Il ne faut rien celer. Les jurés sont des délégués plutôt que des juges irresponsables ; ils doivent vouloir qu'on puisse comprendre de quelle façon a été rempli le mandat qu'on leur a confié. Les concurrents, eux-mêmes, doivent vouloir que leurs ouvrages soient exposés, au moins pour que leurs rivaux ne méconnaissent pas la valeur de leurs succès éventuels. Il importe qu'au Salon on voie quelque chose sur les murs. Le beau résultat qu'aurait l'ARTICLE 4 si l'on ne s'en référait qu'à lui, si l'on trouvait commode de ne plus envoyer au Palais de l'Industrie que des titres d'ouvrages !

Pour apprécier une œuvre d'architecture, il faut examiner des plans, qui sont des dessins. On ne reproduit pas un plan d'après nature. Les plans ne sont pas autre chose que d'abstraites sections horizontales qu'on ne peut tracer qu'en dessinant. Les élévations, elles-mêmes, sont des projections qu'il a toujours fallu dessiner pour déterminer les dimensions réelles d'un édifice. On peut soutenir que, pour bien juger l'œuvre, il est indispensable de la voir sous la forme intermédiaire de dessins : plans, coupes, élévations. Cela permet d'embrasser l'ensemble d'un coup d'œil, de reconnaître les difficultés que l'auteur a dû surmonter ; cela évite, tout au moins, des courses et des ascensions fatigantes.

Les ouvrages d'architecture, quand ils sont exécutés, sont présentés sous leur forme définitive, qui est relativement magnifique, tout au moins capable de faire illusion sur leurs qualités intrinsèques. Pour en dégager ce que les auteurs, eux seuls, y ont mis, il faut faire abstraction de ce qui ne provient que de leurs collaborateurs. C'est ainsi qu'un compositeur de musique, s'il veut bien juger la valeur d'une partition,

préalable ; il innovait, pour la nomination des jurés, un procédé chinois consistant à élire neuf membres seulement tandis que le jury doit être composé de quatorze membres élus ; il créait des cas d'inéligibilité. Il rédigeait un nouvel ARTICLE 4 dont le moindre défaut est d'être inapplicable. Par contre, le sous-comité s'est bien gardé de rien changer à quelques singularités de moindre importance que les règlements successifs ont consacrées.

Voici le nouvel ARTICLE 4. « LES ŒUVRES EXÉCUTÉES, REPRÉSENTÉES OU NON PAR DES DESSINS POURRONT ÊTRE SOUMISES A L'APPRÉCIATION DU JURY ET PARTICIPER PAR SUITE AUX RÉCOMPENSES, EN CAS « D'ADMISSION. » Les intentions ne peuvent être qu'excellentes, ce ne sont pas les intentions qu'il s'agit de critiquer. Sans doute, le sous-comité aura eu en vue quelques architectes qui n'exposent pas au Salon parce qu'ils n'en ont pas le loisir ou que cela ne leur convient pas. Le sous-comité aura souffert de voir que ces artistes ne recevaient pas, eux aussi des récompenses au Salon. En établissant des dispenses en faveur de ceux qui ne réclamaient pas tant de sollicitude, le sous-comité ne voulait peut-être que recruter de nouveaux sociétaires ? Las de voir examiner et classer des ouvrages présentés au jury, il a voulu qu'on examinât et qu'on classât de même des ouvrages qu'on n'avait jamais vu, qu'on ne connaissait pas, qui n'étaient ni présentés, ni exposés, ni soumis au contrôle de tous les intéressés. Le sous-comité a bien voulu qu'on continuât à comparer les qualités des ouvrages présentés, mais il a décidé de comprendre dans le même concours d'autres ouvrages représentés seulement par leurs titres. Il n'a fait d'exception pour aucune des œuvres exécutées, pour celles que les jurys ne connaissent qu'imparfaitement ou qu'ils ne connaissent pas du tout. D'ailleurs, toute exception serait blâmable.

Le jury est à Paris ; il connaît bien mieux les œuvres exécutées dans la Ville que celles qu'on édifie en province ou à l'étranger. S'il admettait les œuvres exécutées à Paris, tout en excluant de parti pris celles qui sont exécutées ailleurs, le Salon d'architecture ne serait plus qu'une exposition parisienne au lieu de rester le Salon national qu'il doit être.

Il faut donc, d'après l'ARTICLE 4, examiner, admettre et récompenser, si elles le méritent, des œuvres non représentées par des dessins, mais exécutées à Brest ou à Nancy, à New-York ou à Tombouctou. Il faut se transporter partout où le catalogue annonce qu'il a été construit quelque chose. Quand on aura visité l'un des ouvrages ainsi catalogués, il faudra visiter également tous les autres, pour éviter de commettre beaucoup d'injustices en accordant un seul privilège. Pour appliquer consciencieusement l'ARTICLE 4, il faut beaucoup de temps, beaucoup d'argent. Les jurés doivent faire, chaque année, une ou plusieurs fois, le tour du monde. Après avoir parcouru des milliards de kilomètres, il arrivera qu'un propriétaire inhospitalier ou empêché refusera l'entrée d'un bâtiment désigné dans l'une des notices. Ne pouvant connaître les dispositions particulières de ce seul bâtiment, les jurés ne pourront plus prendre parti en faveur des autres. Leur intégrité les empêchera de passer outre !

D'après l'ARTICLE 4, les ouvrages désignés seulement au

catalogue peuvent obtenir la médaille d'honneur. Or, cette haute récompense est décernée par un second jury qui comprend « tous les architectes hors-concours, médaillés antérieurement ou décorés pour leurs œuvres, exposants ou non » et le jury de la section réunis en assemblée plénière ». Les devoirs qui s'imposent au jury composé de quatorze personnes s'imposent donc tout autant au second jury qui, pour voter sainement, devra, lui aussi, visiter tous les édifices inscrits au catalogue mais non représentés par des dessins. On n'a pas idée des déconvenues auxquelles tant de jurés s'exposeront avant de pouvoir émettre un verdict équitable. Ils seront conduits à fréter des navires pour aborder à des îles désertes. Peu d'entre eux reverront leurs foyers, les survivants reviendront trop tard, ils ne seront plus en nombre pour voter valablement.

Ne serait-il pas plus rationnel d'exposer — comme devant — des dessins ou des documents ? Une notice ne saurait rien apprendre sur la façon dont un sujet a été traité ; elle l'énonce, elle ne le décrit pas.

* *

Si l'on amendait l'ARTICLE 4 en exigeant que les dessins soient, sinon exposés publiquement, au moins soumis aux deux jurys du Salon d'architecture, ces jurys deviendraient des conseils secrets prononçant mystérieusement des sentences inexplicables. Ils procéderaient autoritairement, leurs arrêts ne serviraient plus à l'enseignement.

Tout dessin, tout document admis doit être exposé publiquement, au grand jour. Il ne faut rien céler. Les jurés sont des délégués plutôt que des juges irresponsables ; ils doivent vouloir qu'on puisse comprendre de quelle façon a été rempli le mandat qu'on leur a confié. Les concurrents, eux-mêmes, doivent vouloir que leurs ouvrages soient exposés, au moins pour que leurs rivaux ne méconnaissent pas la valeur de leurs succès éventuels. Il importe qu'au Salon on voie quelque chose sur les murs. Le beau résultat qu'aurait l'ARTICLE 4 si l'on ne s'en référait qu'à lui, si l'on trouvait commode de ne plus envoyer au Palais de l'Industrie que des titres d'ouvrages !

Pour apprécier une œuvre d'architecture, il faut examiner des plans, qui sont des dessins. On ne reproduit pas un plan d'après nature. Les plans ne sont pas autre chose que d'abstraites sections horizontales qu'on ne peut tracer qu'en dessinant. Les élévations, elles-mêmes, sont des projections qu'il a toujours fallu dessiner pour déterminer les dimensions réelles d'un édifice. On peut soutenir que, pour bien juger l'œuvre, il est indispensable de la voir sous la forme intermédiaire de dessins : plans, coupes, élévations. Cela permet d'embrasser l'ensemble d'un coup d'œil, de reconnaître les difficultés que l'auteur a dû surmonter ; cela évite, tout au moins, des courses et des ascensions fatigantes.

Les ouvrages d'architecture, quand ils sont exécutés, sont présentés sous leur forme définitive, qui est relativement magnifique, tout au moins capable de faire illusion sur leurs qualités intrinsèques. Pour en dégager ce que les auteurs, eux seuls, y ont mis, il faut faire abstraction de ce qui ne provient que de leurs collaborateurs. C'est ainsi qu'un compositeur de musique, s'il veut bien juger la valeur d'une partition,

doit la lire avant d'aller l'entendre exécuter par un orchestre et des chanteurs, dans un beau théâtre, un jour de fête, en aimable compagnie. On peut encore soutenir qu'il ne faut pas additionner ensemble des quantités d'espèces différentes, que pour classer judicieusement des ouvrages, il ne faut pas commencer par les présenter trop inégalement.

*
* *

Il est urgent d'abroger un article de règlement qui concède des privilèges, qui donne ses grandes entrées à l'arbitraire, qui n'a en vue qu'un avantage particulier et qui froisse l'intérêt général. D'ailleurs, l'avantage est si faible que les intéressés, eux-mêmes y renoncent le plus souvent. Celui qui a construit un édifice n'a guère besoin de le présenter au Salon; il a reçu des honoraires, il jouit de la notoriété. Il peut se passer d'estampille artistique, il n'aime guère à risquer qu'un jury lui déclare que cet édifice n'est pas très beau. S'il ne craint pas d'affronter le verdict des jurys, s'il a de bonnes raisons pour n'en rien redouter, il évitera cependant de montrer, sous une forme inférieure, ce qu'on peut voir ailleurs sous une meilleure forme. Il considérera que le Salon sert de chantier à ceux qui en manquent, il ne voudra pas laisser comparer son gros livre imprimé avec le manuscrit d'un débutant ou d'un rêveur. Plutôt qu'à des jetons gravés, il prétendra à des emplois et à des honneurs. Si les jetons l'attirent quand même, s'il veut absolument concourir avec les autres, qu'il fasse comme les autres, qu'il expose des dessins, des documents, tout ce qu'on voudra recevoir, qu'il consente à subir la loi et la nécessité communes. Alors, s'il obtient une récompense, il ne l'aura pas obtenue à huis clos, personne ne lui contestera le droit de s'en prévaloir.

Au Salon c'est l'intérêt artistique qui doit primer tous les autres intérêts. Le Salon est une institution nationale, la meilleure que nous ayons encore en ce genre; il doit être accessible à tous, aux mêmes conditions. Il n'y faut pas de privilèges, mais s'il pouvait y en avoir, ce devrait être plutôt en faveur des faibles et des militants qu'en faveur des forts et des arrivés, car le Salon est d'une utilité plus haute quand il sert à mettre en évidence des artistes qui restaient inconnus que lorsqu'il ne sert qu'à sanctionner des réputations déjà établies.

Le Salon annuel n'est pas une Exposition Universelle des Beaux-Arts où l'on tend à réunir ou à mentionner toutes les œuvres produites pendant une période donnée : décennale ou centennale; il ne peut pas servir à récompenser tous les mérites professionnels et avec eux les mérites des architectes auxquels il convient de ne rien exposer.

Le Salon d'architecture n'est pas, il ne peut pas être autre chose qu'une exposition de dessins ou de documents représentant des édifices exécutés ou non exécutés. Pour y figurer, il faut exposer des dessins ou des documents.

(A suivre.)

E. LOVIOT.

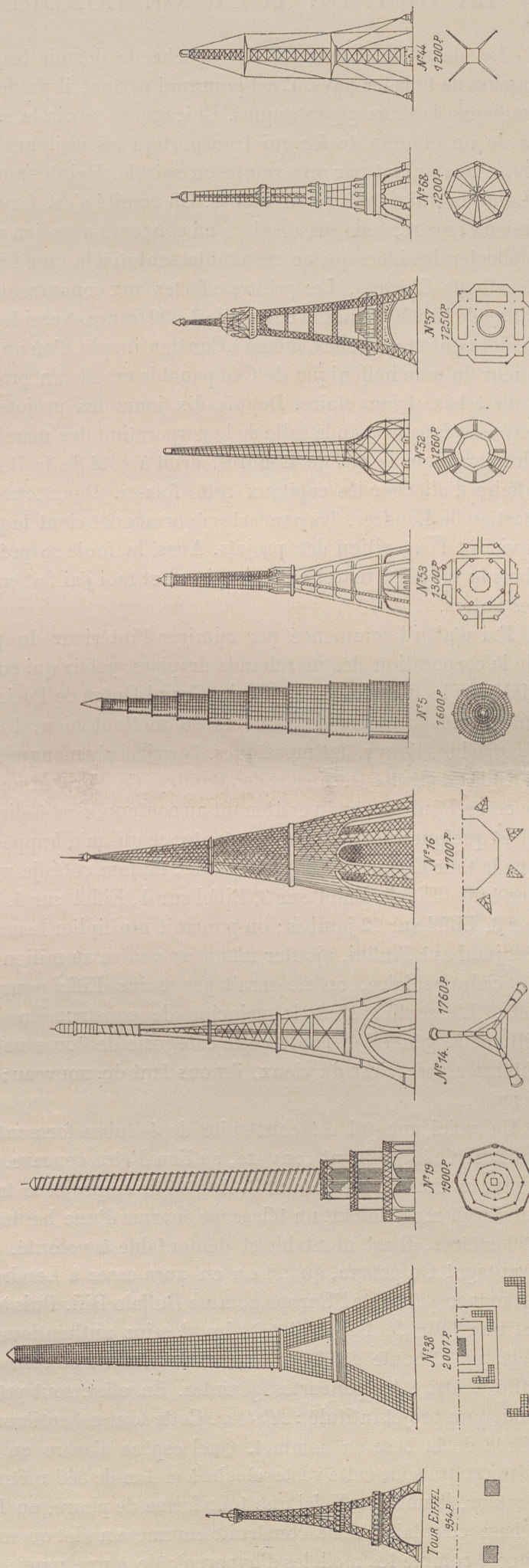
LA GRANDE TOUR DE LONDRES

Le succès de la tour Eiffel empêche de dormir les ingénieurs de tous les pays. C'est pourquoi partout il y a des promoteurs de tours gigantesques. Chicago va avoir la sienne, avec un chemin de fer qui transportera les visiteurs de la base au sommet par une rampe en spirale. Maintenant c'est Londres qui tient à se distinguer. Un comité s'est formé, et, mieux encore, sous ses auspices un concours a eu lieu afin de collecter des idées qui ne ressemblaient ni à la tour Eiffel ni à celle de Chicago. Les primes offertes aux concurrents sont l'une de 13,000 francs et l'autre de 7,500 francs. Aussi les gens à idées ont été alléchés, même à Constantinople, d'où un ingénieur du nom hellénique de Campanakis envoie un projet de tour à base triangulaire. Depuis dix jours les projets sont exposés dans la grande salle de la corporation des marchands drapiers dans la cité de Londres, droit à côté de la Bourse; affaire d'allécher les capitaux cette fois-ci. Dans toutes les parties de Londres, des pancartes énormes convient le public à visiter l'exposition des projets. Aussi la foule se précipite dans la salle des marchands drapiers, et moi j'ai fait comme les autres.

J'ai d'abord commencé par admirer l'intérieur du palais de la corporation des marchands drapiers, palais qui comme richesse le dispute au foyer du Grand Opéra de Paris. Les marchands drapiers de Londres se mettent bien, tudieu! Le marbre, l'onyx, les mosaïques, l'or rien n'y manque, si ce n'est le talent des Garnier et des Baudry. Ça, l'argent ne peut le créer. Pour passer du contenant au contenu, c'est-à-dire aux 80 et quelques projets de tour géante, ce qui m'a frappé c'est que la tour Eiffel avait fait des petits; de tous côtés je voyais des tours Eiffel : Eiffel sur 3, Eiffel sur 4, Eiffel sur 6, Eiffel sur 8, Eiffel sur 12 jambes; on pourrait multiplier le nombre des jambes à l'infini, ajouter même un ventre au milieu avec un cadran solaire, on ne serait pas moins Eiffel pour tout cela. L'essentiel c'est le principe de construction et la silhouette générale. Toute cette catégorie de tours ne nous intéresse pas; c'est du vieux, il nous faut du nouveau; passons!

En voici une qui est construite de 4 tubes formant une tour carrée légèrement convexe, au lieu d'être concave. C'est nouveau mais guère amusant. A côté de ce projet se trouve un dessin représentant un télescope énorme d'une hauteur de 480 mètres. Il est montable et démontable à volonté. Quel avantage! On pourra, quand on en aura assez à Londres, le promener par toute l'Europe comme Buffalo Bill. Puis à côté est une tour de Babel d'après les dessins authentiques de l'époque et haute de 600 mètres. Décidément ce coin de la salle a attiré les pancartes géniales. En effet, tout près se trouve un projet intitulé : *Ma tour*. Cette tour est entièrement vitrée de la base au sommet. Quel espèce d'arbre on veut faire croître sous cette vaste cloche à melon de 363 mètres de hauteur, je ne sais. Voici une tour forme de phare, ou Eiffel à base circulaire, mais construite comme un filet ou mieux encore comme les modèles d'hyperboloïde à une nappe dont on sert dans les démonstrations de géométrie. Encore un filet,

PROJETS ENVOYÉS AU CONCOURS POUR LA GRANDE TOUR DE LONDRES.



mais de forme conique celui-là ; j'aime mieux l'hyperboloïde, car il serait plus facile à construire. Encore un cône, mais sans filet celui-là. Par contre il est entouré d'un pas de vis formant une douce rampe de la base au sommet.

Mais voici le bouquet ; une vis énorme de 600 mètres de longueur plantée en l'air. Cette tour là est intitulée la tour du siècle. Trait d'esprit que vous ne comprenez pas. Pour cela il faut savoir l'anglais. Dans notre langue, la vis est le symbole des gens lâtres et durs, des gens qui en affaires auront la dernière goutte de votre sang. On vous dira : il n'y a rien à faire avec cet homme, *for he is a damned old screw*, car c'est une damnée vieille vis. Vous avez compris le compliment colossal que notre farceur adresse au siècle. Seulement des compliments comme cela dessinés sur une vingtaine de feuilles de Wattman, c'est cher ! En voici une autre intitulée : *Lumière, Santé, Repos, Plaisir*, cette tour-là est faite pour être habitée de la base au sommet. Elle comprend des salles de théâtre, des hôtels, des étages d'appartements. Elle a un galbe magnifique qui rappelle certains monuments de l'Inde. Si on construisait cette tour, on retrouverait peut-être son argent, car à Londres on est fort capable d'aller demeurer à quelques centaines de mètres de hauteur pour échapper au brouillard. En tout cas cette tour serait un monument superbe qui ferait honneur à l'Angleterre. Cela doit être l'œuvre d'un artiste ; et de tous les artistes architectes que je connais, il n'y en a qu'un qui me paraisse capable de s'inspirer avec tant de succès de l'architecture Hindoue. Il me semble qu'il n'est pas bien difficile de trouver le nom de l'auteur.

Le croiriez-vous, voici un gaillard qui propose une tour de 700 mètres, en granit tout bonnement. Une colossale tour de Pise ! Puis vient une tour gothique, une flèche d'église en barres d'acier, ce n'est guère empoignant. A côté est une tour d'ingénieur ; pas d'architecture, pas de grâces, un simple échafaudage. Puis vient de nouveau un architecte qui copie la tour en pierre d'une des églises de Londres au moyen de fers à T. Que cela ferait bon effet ! Puis vient une tour en forme d'arbres javanais. Puis de nouveau un échafaudage. Puis vient une tour, forme mât de navire ; vergues, cordages tout y est, et pour prouver qu'une tour de 400 mètres pourrait être construite d'après ce principe, l'auteur fournit un modèle haut de deux mètres. A côté est une tour inventée par un amateur d'horticulture. J'ai vu des plantes exotiques exactement de cette forme-là. Puis pour placer cette plante nouvelle, le voisin bâtit une serre chaude de hauteur proportionnée. Encore une tour style Hindoue ; mais celle-là c'est de la copie, elle n'est en aucune façon comparable à l'autre. Ce motif d'architecture est suivi d'un projet de pur échafaudage, et celui-là d'une flèche gothique. Puis vient la silhouette exacte de la Grande Tour du palais du Parlement. Il paraît que cette reproduction d'une tour favorite sur une grande échelle a des chances d'enlever la palme. Du moins je l'ai entendu dire par des gens qui avaient l'air de savoir.

Passant toujours à côté des innombrables tours Eiffel, nous arrivons à la tour Problème. C'est-à-dire comment, au moyen d'un ajustement de paraboles superposées, on arrivera à faire la construction la plus compliquée possible. Enfin il y a un coin

de la salle réservée aux purs farceurs, qui n'ont pas voulu faire les frais d'un grand nombre de feuilles Wattman, mais se sont contentés d'une seule feuille et même d'une feuille de papier à lettres pour y tracer leurs propositions drôlatiques. L'un y propose une tour Eiffel placée sur des roues, avec laquelle on passera le Pas-de-Calais sans souffrir du mal de mer. Après cela, on peut bien dire que l'on a épuisé les ressources de l'imagination, et il n'y a plus qu'à vendre aux enchères toute la collection de tours. Il y en a, comme vous voyez, pour tous les goûts.

Lawrence HARVEY,

Membre de l'institut des architectes britanniques,
ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Nous donnons dans ce numéro quelques croquis des dessins les plus typiques parmi les projets proposés pour la grande tour à Londres, d'après le *Building News*.

Ils n'ont pas la prétention de représenter ceux des projets qui ont le plus de chance d'être primés, mais les plus caractéristiques. Ces dessins sont à la même échelle (long. du pied anglais 305 m/m).

Les journaux anglais ne sont d'ailleurs guère plus enthousiastes de cette tour que M. Lawrence Harvey, notre correspondant; d'aucuns se consolent en pensant que les brouillards de la Tamise empêcheront de l'apercevoir, ce qui reconciliera la population avec eux. Tous attendent avec curiosité comment le jury se tirera d'une épreuve aussi difficile que de choisir parmi 86 projets, qui ont presque tous ceci de commun de n'avoir pas regardé à la dépense, qui exigerait au moins 45 millions, et dans lesquels toute question de goût semble avoir été complètement éliminée. La tour Eiffel valait mieux.

Nous publierons d'ailleurs les projets primés.

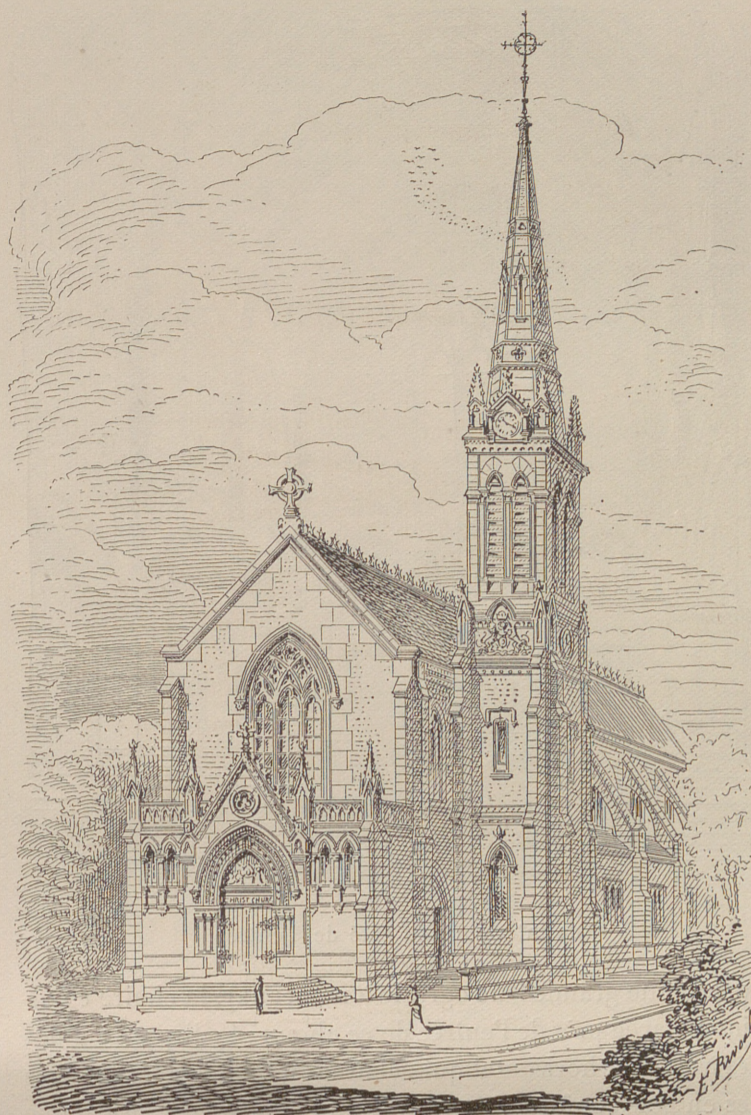
ÉGLISE ANGLAISE

BOULEVARD BINEAU A NEUILLY (SEINE)

PLANCHES 65 et 66.

Il est, à Paris, une œuvre dite « *Mission Home* » qui a pour but de donner l'hospitalité à des femmes de nationalité anglaise se trouvant, en France, sans emploi et sans famille. La « *Mission Home* » (Œuvre du Foyer) dont le siège principal est un immeuble important situé avenue de Wagram, 77, est, en outre, propriétaire de plusieurs autres maisons, et locataire de divers appartements à Paris; maisons et appartements meublés où peuvent être reçues et logées des jeunes filles ou des dames anglaises, auxquelles on évite, ainsi, le séjour en des hôtels publics. Un grand orphelinat situé au boulevard Bineau, est encore administré par la même « *Mission* ».

La petite église, qui fait l'objet de nos planches et des croquis ci-joints, a été élevée, il y a quelques années, au moyen de souscriptions recueillies par la directrice de l'œuvre susdite. C'est là le complément religieux de l'œuvre, le temple où la « patrie absente » se retrouve, pour les Anglais, sur le sol parisien.



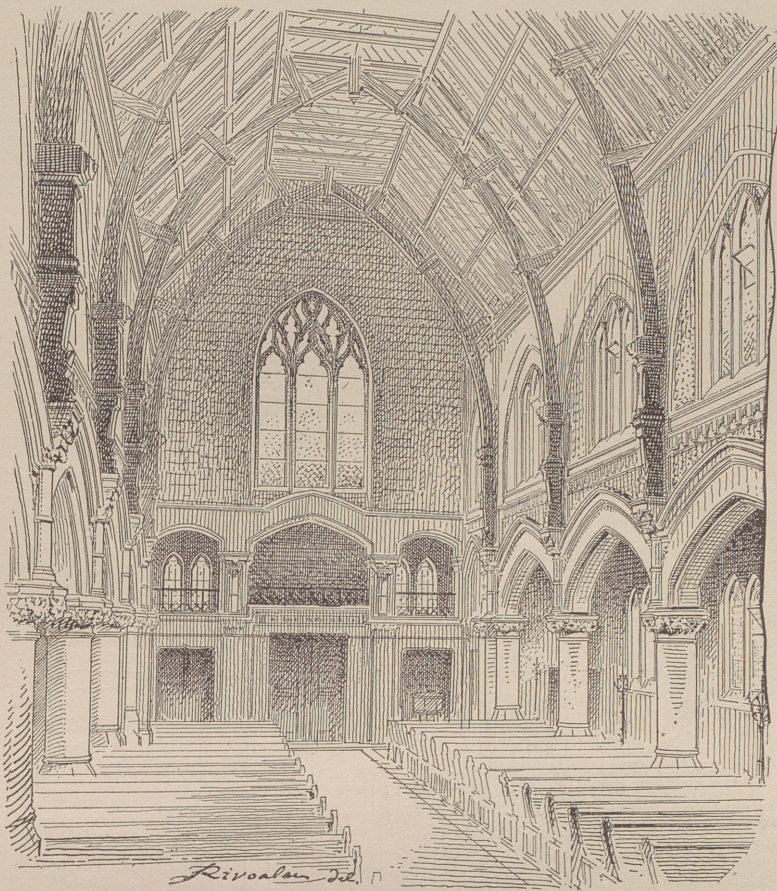
Vue extérieure de l'église anglicane.

Car ce petit édifice, assez ignoré des Parisiens — entouré qu'il est de massifs verdoyants — est, cependant, très fréquenté par les membres de la colonie anglaise de Neuilly. Il est situé à la rencontre des boulevard Bineau et Victor Hugo, sa façade est, par suite de la servitude frappant les constructions élevées dans le parc de Neuilly, placée à 20 mètres de distance, en « reculement », des grilles bordant lesdites avenues.

Programme. — L'une des particularités du programme réalisé par les architectes, suivant le vœu des fondateurs, c'est qu'il s'agissait d'ouvrir, aux Anglais de Neuilly, un lieu d'assemblées religieuses; lieu susceptible, par l'aspect de l'édifice, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, par ses dispositions et par la signification symbolique des rares ornements d'architecture qui le devaient décorer — tant au dedans qu'au dehors — susceptible, disons-nous, de rappeler, aux fidèles assemblés, quelque chose de la patrie, comme un religieux souvenir d'enfance.

A l'église de Neuilly, les Anglais peuvent, se croire en leur pays natal, aux jours de repos et de prière.

Le comble en bois apparent, lambrissé, soutenu par de grandes fermes aux jambes de force courbées, de style anglo-normand, — comble qui abrite toutes les églises de campagne en Angleterre —; le mur ouvert par une grande arcade et séparant l'église du chœur (abside rectangulaire, éclairée, de



Vue intérieure du côté de l'entrée.

face, par une grande baie ogivale à meneaux); la chaire évangélique placée près de l'entrée de ce chœur; la disposition des baies à linteau horizontal qui éclairent les bas côtés; puis les baies en bois confortablement établies dans la nef; la tribune ménagée au-dessus du porche extérieur qui forme tambour à l'entrée principal; enfin l'air de propreté luisante et l'hygiénique aération de la petite église: tout cela est bien anglais, c'est-à-dire le résultat d'un grand souci du bien-être, d'une élégante simplicité, d'un respect profond des traditions nationales.

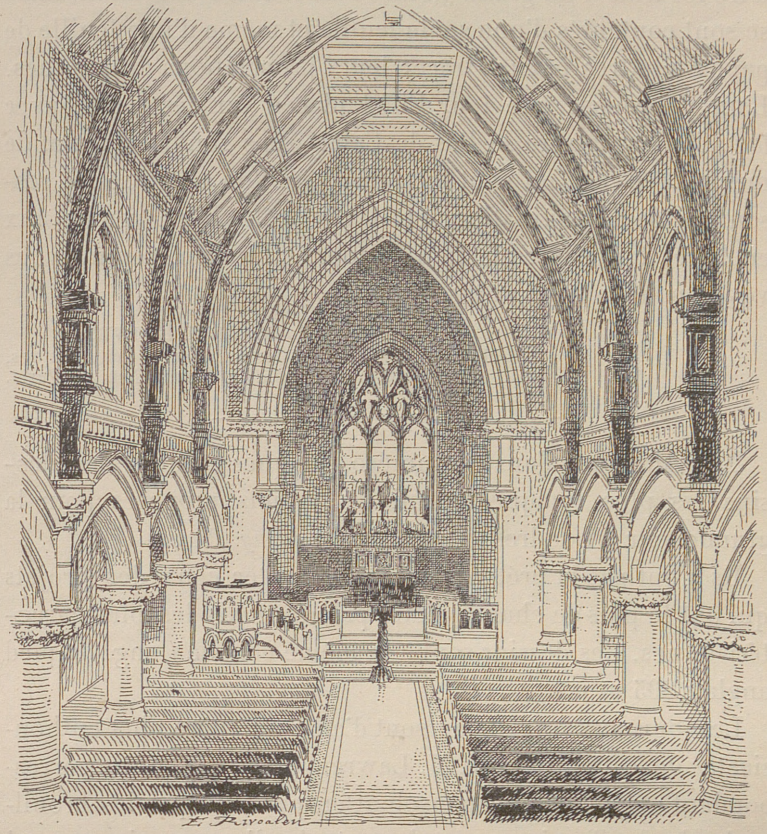
Le style général de cette église, tout en se rattachant à ce que les Anglais nomment le « style Elisabeth » offre, néanmoins le caractère particulier aux édifices religieux récemment élevés en Angleterre. MM. Leroux et Bitner architectes, étaient allés, avant la rédaction de leur projet, prendre, à Londres et aux environs, des croquis d'ensemble et de détails, des notes techniques sur les églises modernes qu'on leur avait proposé comme types de ce qu'ils devaient projeter ici.

L'église peut contenir, à peu près, 500 personnes.

Construction. — Les fondations ont été établies en béton de chaux hydraulique; le bon sol est à 3 mètres de profondeur. Sous le chœur, seulement, est ménagé un sous-sol où l'on a logé le calorifère.

Au-dessus du sol extérieur, et jusqu'à la hauteur des quelques marches qui donnent accès à l'intérieur de l'église, on a établi un socle en roche d'Euville.

A l'intérieur, les piliers isolés, dont les chapiteaux reçoivent la retombée des arcs portant les murs de la nef, sont montés en roche de Saint-Maximin. Les arcs susdits et le bandeau courant sous les fenêtres hautes sont en banc-



Vue intérieure du côté de l'abside.

royal de Saint-Maximin; le surplus des parties construites en pierre de taille est en « banc-franc ».

Le moellon piqué des remplissages provient de Saint-Maximin.

Toute la charpente apparente de la nef et des bas côtés est en pitch-pin verni — fermes ornées et lambris ou plafond sur pannes.

Un revêtement de briques moulées forme tapisserie dans les tympan, entre les extrados des arcs et le bandeau susdit courant sous les fenêtres hautes. Ce revêtement comporte, en relief, un semis alternatif des fleurs symboliques des Royaumes-Unis: *la rose, le trèfle et le houx*.

Le sol de l'église est formé diversement:

Le porche et l'allée réservée dans l'axe de la nef et entre les bancs sont pavés en mosaïque de marbre.

Le chœur est pavé de carreaux céramiques de fabrication anglaise. Tout le reste de l'église — nef et bas côtés — est *parqueté* en chêne.

A l'entrée de chacun des bancs fixes, très soigneusement munis de dossiers inclinés, on a adapté un large anneau ou porte-parapluie, sous lequel un bassin reçoit l'égout. — Voilà une attention qu'on ne saurait trop recommander aux bureaux des marguilliers de Fabrique.

Chauffage. — Le chauffage est obtenu, ici, par la circulation de l'eau chaude (thermosiphon) en des conduits de cuivre rouge disposés — sous des grillages d'une disposition décorative — en des caniveaux courant, aux deux côtés des bancs, dans la nef et les bas côtés.

La ventilation est assurée, naturellement, par des châssis à bascule pratiqués dans le vitrage monté en plomb de chaque fenêtre haute ou basse.

Mobilier, etc. — L'orgue, placé à gauche du chœur, est de fabrication française; mais certaines parties du mobilier — la chaire, la cuve baptismale et les appareils d'éclairage à gaz proviennent de Londres, ainsi que les carreaux de faïence qui forment le revêtement des murs du chœur sur une hauteur de 2 mètres.

Le vitrail du fond (chœur) a été fourni par M. Roussel de Beauvais; mais tout le reste du vitrage très simple qui garnit les fenêtres de l'église provient d'Angleterre.

Le clocher de 30 mètres de hauteur — y compris la croix — est placé sur le côté de la façade, suivant l'usage du culte anglican, auquel est consacré l'édifice en question.

On remarquera, sans doute, l'emploi — tout de luxe, ici, — d'arcs-boutants qui n'ont point à contrebuter la poussée de voûtes gothiques, puisque la nef et les bas-côtés sont, tout simplement, couverts d'un comble apparent et lambrissé. Mais les arcs en charpente des fermes, quoique solidement moisés, et dont les pieds descendent assez bas sur des corbeaux placés au-dessus des piliers intérieurs, ces arcs peuvent, néanmoins, exercer, sur les murs, un certain effort que les arcs-boutants doivent neutraliser. De plus, on sait que le public — celui qui commande et qui paye — considère la signification symbolique, religieuse, de l'arc-boutant, plutôt qu'il n'en comprend la fonction nécessaire. Il s'ensuit que, pour le client, fondateur d'église, un édifice de ce genre ne comporte un caractère religieux qu'autant qu'à l'extérieur, comme à l'intérieur, il offre la configuration propre aux monuments religieux du moyen âge. C'est, sans doute, une exigence esthétique ou religieuse, provoquée et justifiée par cette association d'idées qui a motivé, ici, l'emploi de contre-forts, non indispensables mais instamment réclamés, au point de vue du décor, par les directeurs de l'œuvre.

On pourra critiquer la complaisance des architectes envers « le client ». Mais alors il faudrait condamner tout ce qui, en architecture, n'est pas indispensable?..... — Il ne resterait pas grand'chose, avouons-le, en fait d'architecture.

Les dépenses occasionnées par la construction de l'église anglaise du boulevard Bineau se sont élevées à la somme totale de 271,564 francs partagée, comme il suit, entre les travaux des différents « corps d'état » et les fournitures diverses :

Terrasse et maçonnerie, M. Vital.	460,929 fr.
Charpente, serrurerie et quincaillerie, M. Carrier.	29,485
Couverture et plomberie (eau et gaz), M. Laviale	16,636
Menuiserie, M. Maréchal.	2,454
Parquets, M. Gourguechon.	6,270
Mosaïque, M. Mazzioli	4,144
Fumisterie, M. Thomassin.	911
Chauffage à eau, M. Hayot.	11,250
Vitraux, MM. Pawel et Roussel	4,500
Caniveaux en béton, M. Carré.	2,700
Briques moulées, M. Brault.	2,775
Sculpture, M. May.	9,160
Orgues, M. Stoltz	14,410
Paratonnerres, M. Jarriant	4,010

Pavage et canalisation, M. Doulton	2,030
Peinture, M. Liné.	6,500

Total. 271,564 fr.

L'ameublement, la chaire, les revêtements en faïence, la rampe de communion, les bancs et les appareils d'éclairage ont, au surplus, coûté une somme approximative de 20,000 francs.

E. RIVOALEN.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Nue propriété. — Usufruit. — Réparation. — Série.

1° Un client possède la nue propriété d'un immeuble dans une ville dont les règlements de police ordonnent un nettoyage de façade tous les dix ans; il me demande si ce nettoyage est à sa charge ou à celle de l'usufruitier;

2° Dans un règlement de travaux de peinture, pour lequel il a été convenu d'appliquer les prix de la série de la Ville de Paris, édition 1852, l'entrepreneur réclame pour des filets étrusques de 0^m008 de largeur faits sur des panneaux à plates-bandes en menuiserie :

Filets étrusques 0 fr. 12 (284).

Tracés préparatoires 0 fr. 07 (278).

Dans mon règlement, j'ai supprimé les tracés préparatoires, considérant que, dans la pratique, les fileurs se contentent de marquer à la craie un point d'intersection à chaque angle. Suis-je dans mon droit?

3° A l'article *décors, marbres, etc.*, n° 224, il est accordé 0 fr. 12 de plus-value, lorsque les bois ou marbres seront exécutés à plusieurs tons, ces 0 fr. 12 applicables à chaque ton.

J'ai un décor de marbre Sarancolin qui présente des veines blanches, grises, brunes, rouges, bleues et noires; on me demande 6 fois 0 fr. 12 = 0 fr. 72, est-ce l'esprit de la série?

4° Pour le mesurage des enduits, doit-on compter le développement dans œuvre ou le développement sur le mur avant l'application de l'enduit.

Ainsi j'ai, je suppose, un réservoir en briques de 1^m × 1^m de vide. Ce réservoir est revêtu d'un enduit de 0^m03 d'épaisseur sur chaque face. Le mur a donc été monté avec 1^m06 × 1^m06 de vide; dois-je compter 1^m06 × 4 ou 1^m × 4 ou encore 1^m06 × 2 + 1^m × 2, ce qui serait, il me semble, plus exact.

En un mot, pour les enduits, doit-on développer les faces apparentes sans tenir compte des épaisseurs?

Réponse. — 1° Le nu-propiétaire n'est tenu qu'aux grosses réparations prévues à l'article 606 du Code civil. Le blanchiment d'une façade est un travail d'entretien qui incombe à l'usufruitier, aux termes de l'article 605;

2° Le tracé préparatoire est dû, aux termes de la série; peu importe la manière d'opérer du fileur;

3° Il n'est pas dû de plus-value pour les différents tons que comporte le marbre; le Sarancolin, comme tous les marbres, d'ailleurs, est fait sur un fond uni. La plus-value dont il est question à l'article 224 ne s'applique qu'aux différents marbres sur fonds différents;

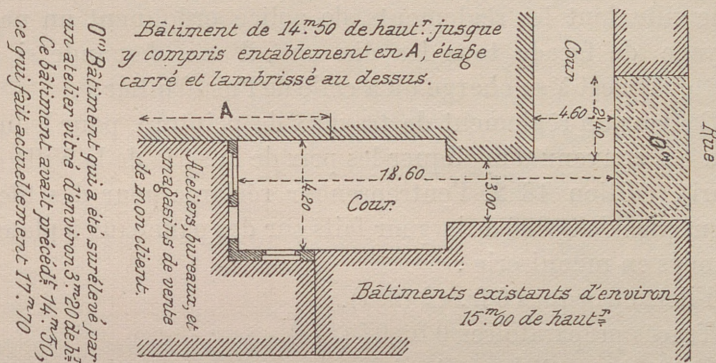
4° Les enduits doivent se compter dans œuvre, c'est-à-dire les faces apparentes développées.

Bail. — Modification onéreuse.

Mon client est-il dans son droit en réclamant la résiliation de son bail à son propriétaire qui, par suite d'une surélévation qu'il vient de faire dans sa cour, masque partiellement le jour nécessaire à son industrie. Lors de la surélévation, mon client a fait faire le constat par huissier. L'industrie, qu'exerce mon client, est la passementerie et il lui faut beaucoup de jour dans son magasin de vente.

Je vous serais bien obligé de vouloir me dire si je puis engager mon client à donner suite à sa réclamation.

Réponse. — En droit, le bailleur est tenu de faire jouir paisiblement le preneur pendant la durée du bail. (Art. 1719, C. civ.) D'autre part, l'article 1723 stipule que le bailleur ne peut, pendant la durée du bail; changer la forme de la chose louée.



De la combinaison des articles 1719 et 1723 du Code civil, on doit en conclure que la modification des lieux est interdite au bailleur, alors que cette modification est onéreuse pour le preneur.

Un arrêt de la cour de Bordeaux, du 26 juillet 1831, a décidé que le propriétaire d'une maison ne peut, sans le consentement du locataire, donner à sa maison un étage de plus. A plus forte raison, le bailleur ne peut faire à la chose louée, même dans l'immeuble, des changements qui diminuent l'avantage de la location. Il ne peut, par des constructions nouvelles, nuire au jour et à la vue sur lesquels le preneur a dû compter. (Trib. Seine, 9 déc. 1836.)

La cour de Lyon a décidé, le 10 août 1855, que le propriétaire ne peut exhausser un corps de logis situé en face l'appartement de son locataire, alors que cette innovation entraînerait une diminution notable de la lumière. A plus forte raison, dans l'espèce qui nous est soumise, le locataire peut-il se plaindre puisqu'il s'agit d'une privation de jour nécessaire à son industrie.

La cour de Paris le 13 juin 1849, a encore décidé que la diminution du jour résultant des constructions élevées par le voisin peut être assimilée à un vice de la chose louée dont le bailleur est garant envers le preneur.

Fremy-Ligneville s'explique ainsi sur la question :

« Le propriétaire ne peut, pendant la durée du bail, changer la forme des lieux loués. (C. civ. 1723.) Il n'y peut faire ni changement total, ni changement partiel. Ainsi, il n'est en droit ni de créer sur la maison des servitudes qui en rendraient l'habitation moins agréable (Paris, 13 janvier 1847, D. 47. 2. 62), ni de diminuer l'air, le jour, la vue, par la suppression d'une ou de plusieurs fenêtres. (Paris, 26 mars 1857, S. 57. 2. 500.)

« Celui qui a pris à loyer une maison ayant vue sur un jardin appartenant au propriétaire peut soutenir qu'il y a

changement dommageable à sa possession lorsque le propriétaire détruit le jardin pour y faire élever un bâtiment, et réclamer des dommages-intérêts. (Paris, 15 décembre 1825.)

« De même le locataire d'un appartement désigné dans le bail comme éclairé sur un jardin dépendant de la maison a, par cela seul, droit de vue sur le jardin pendant toute la durée de son bail, sans que le propriétaire puisse changer la destination des lieux et couvrir le jardin de constructions. (Paris, 20 février 1843, J. Pal. 43. 1. 533.)

« De même encore, le propriétaire ne peut agrandir la maison ni l'exhausser d'un étage, si le locataire en éprouve une gêne. » (Bordeaux, 26 juillet 1831; Lyon, 10 août 1855, S. 55. 26. 20.)

Source.

Mon client, industriel de province, possède depuis trente ans « le droit de prendre à perpétuité de l'eau » (ce sont les termes mêmes de l'écrit) à une source située sur un terrain dont il s'est rendu acquéreur il y a vingt-cinq ans, en vertu d'un acte authentique qui dit : « Le vendeur cède à M... un bâtiment, aisances, dépendances, étang, cours et prise d'eau, canaux, tuyaux » etc... Il a exercé à cette source depuis plus de trente ans des travaux de captation d'où part une conduite alimentant ses établissements.

En amont de cette prise d'eau se trouve, sur le terrain communal bordant celui de mon client, une autre source d'où part une conduite servant à l'alimentation urbaine. Le conseil municipal se propose aujourd'hui de faire exécuter à cette source communale des travaux destinés à capter complètement les eaux dont une partie se perd et alimente peut-être la source de mon client. Les travaux, déjà affichés, vont être mis sous peu en adjudication.

1° La commune peut-elle supprimer l'eau à mon client?

2° Ces travaux menaçant de tarir sa source, mon client a-t-il le droit de s'y opposer si la municipalité refuse de s'engager à lui laisser, dans ce cas, prendre gratuitement un diamètre d'eau équivalent au château d'eau qu'elle se propose d'établir?

3° Par quels moyens peut-il s'opposer à ces travaux? Doit-il le faire avant l'adjudication?

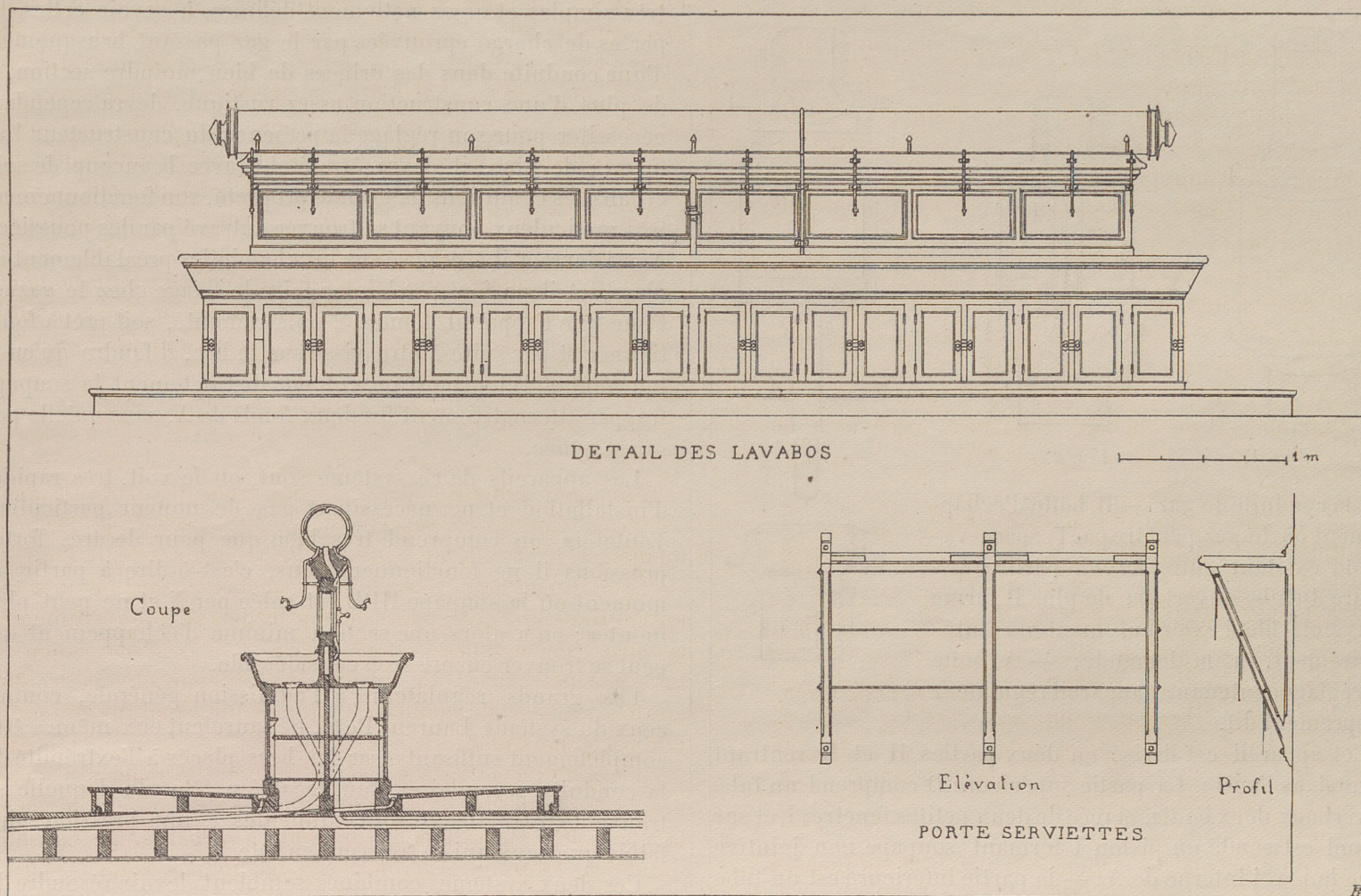
4° Est-il en droit de réclamer une indemnité à la commune si les eaux de la source qu'il emploie dans son industrie venaient à lui être troublées et rendues impropres pendant l'exécution des travaux en question!

Réponse. — Tout propriétaire, a, en principe, le droit de pratiquer des fouilles dans son terrain et de couper les veines d'eau qui le traversent et alimentent une source qui y émerge, sans s'exposer ainsi à des réclamations de la part des propriétaires voisins qui reçoivent et utilisent à la sortie de son fonds, les eaux de ladite source. (Req. 25 oct. 1886, Gaz. Pal. 22 nov. 86.)

Le propriétaire du sol est propriétaire du dessous et par conséquent il a le droit de faire des fouilles qu'il juge convenables; peu importe que les fouilles aient été faites dans le but de capter les eaux d'une source voisine. (Trib. civ. de Provins, Gaz. Trib. 16, 19 avril 1887; Cass. 19 fév. 1882.)

Dans l'espèce qui nous est soumise, en captant les eaux de source qui se trouvent dans le terrain communal, la commune ne fait donc qu'exercer son droit de propriété.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence
Henri RAVON, architecte.



ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A ROUEN

PLANCHES 69, 70, 71 ET 72. (Voyez page 364.)

Par corps d'état, la dépense s'est décomposée ainsi :

Terrasse, maçonnerie, M. Brunel	480,613	fr. 48
Menuiserie, M. Martin	151,370	92
Gros fers et serrurerie, M. Tois.	92,789	85
Peinture et vitrerie, MM. Menut, Gallet.	47,737	58
Couverture et plomberie, M. Boisnel.	53,018	95
Fumisterie, M. Défossé	29,936	01
Eau et lavabos, M. Feugère.	12,588	28
Gaz, M. Feugère	17,301	06
Marbrerie, M. Bonet Ed.	4,368	32
Faïenceries, M. Bonet Ed.	12,448	52
Cour vitrée, MM. Baudet, Donon et Cie.	50,816	45
Jardins, M. Renard	6,430	»
Gymnase, M. Lemel	5,654	97
Brasserie de cidres, M. Mopin	2,598	75
Horloge, M. Henry Lepaute.	2,495	»
Sonneries électriques, M. Carré	410	70
Somme à valoir, mobilier scolaire, frais d'agence	29,669	18
Honoraires des architectes	29,304	31
Total	1,029,553	fr. 32

Cette dépense a été couverte 1° par un crédit de 959,553 fr. 32; 2° par une valeur de 70 mille francs de vieux matériaux repris en compte par l'entrepreneur de maçonnerie.

Si l'on totalise les places disponibles dans quinze services

ou locaux différents de l'école normale proprement dite, on obtient un total de 2,300 places pour les élèves maîtres.

Chaque élève maître (interne) de l'école normale dispose de 173 mètres carrés, dont 83 m. 50 couverts (étages développés) et 89 m. 50 découverts et a motivé une dépense de 6,653 fr. 30.

Chaque élève (externe de l'école annexe dispose de 11 mètres environ) dont 4 mètres couverts et 7 mètres découverts et a motivé une dépense de 350 francs environ.

L'école normale d'instituteurs de Rouen commencée en avril 1880 a été habitée par les élèves le 11 octobre 1881.

L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

(Voyez page 320.)

Régulateur Bablon. — Ce régulateur se visse directement sur chaque bec, il servira également pour le papillon à air libre, et dans ce cas il a l'aspect extérieur représenté par la figure 1; s'il s'agit de becs intensifs le couvercle supérieur est fileté extérieurement et a la grosseur convenable.

La figure 2 montre une coupe de l'appareil, et la figure 3 l'appareil démonté.

Le principe est celui-ci : section d'admission constante, et variation de la section d'échappement. On règle donc cette admission au débit voulu, 200 litres pour une pression de 25 m/m d'eau par exemple.

Il comprend trois parties distinctes: C, tuyau fileté se fixant

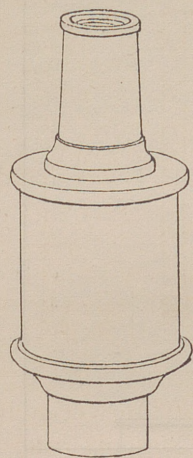


Fig. 1.

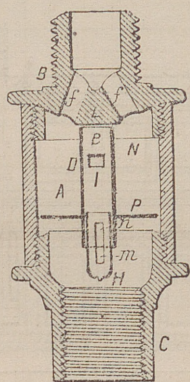


Fig. 2.

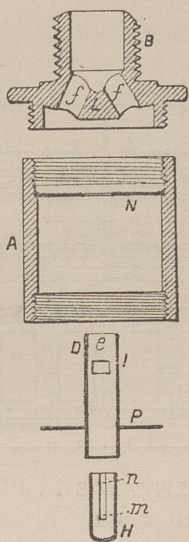


Fig. 3.

sur la conduite de gaz: — B, boîte d'échappement où le gaz pénètre par l'espace variable existant entre L et la partie supérieure du tube ouvert D; de plus B forme couvercle fileté extérieurement ou intérieurement, à la demande; — A, boîte de réglage contenant l'appareil régulateur proprement dit.

Cet appareil est divisé en deux parties H et D rentrant l'une dans l'autre. La partie supérieure D comprend un tube ouvert aux deux bouts, percée de deux petites fenêtres I, et sur lequel est soudé un piston I formant soupape non jointive avec la paroi interne de A; — la partie inférieure est un tube fermé seulement en bas et percé de deux fentes longitudinales *m n*.

Reportons-nous à la figure 2: le gaz arrivant en *c*, passe dans A par le jeu existant entre le piston P et A; puis, cette boîte étant fermée en haut, par la paroi supérieure N, il passe par les fenêtres I dans le tube D, s'échappe à sa partie supérieure *e* plus ou moins distante de L suivant la pression et formant ainsi orifice à section variable; — de plus, à l'admission, le gaz pénètre aussi dans l'intérieur du tube par les fentes *m n*, plus ou moins découvertes par le tube H, et se réunit au gaz passé par A et I dans H.

L'ensemble des deux tubes H et D est mobile dans A; à la main, mais sous l'influence de la pression, grâce à la paroi N la partie supérieure *e* ne peut se coller sur L et ainsi obstruer complètement l'orifice d'échappement.

Le réglage à l'admission s'obtient en faisant plus ou moins pénétrer la partie D dans la partie H, ce qui découvre plus ou moins les fentes *m n*.

La perte de charge éprouvée par le gaz, en passant par ces orifices, établit dans A une pression plus faible que celle de C, et le régulateur étant comme suspendu et en équilibre, cette pression sera celle de C diminuée de la pression due au poids du régulateur HPD évaluée en millimètres d'eau; la différence des pressions sera donc constante, mais la position du tube n'en sera pas moins variable, car la face intérieure de ce piston recevant, d'abord, l'effet d'un excès de pression en C, fait monter le régulateur, et la pression venant presque immédiatement à s'équilibrer, le maintient en cet état; car l'afflux de gaz en A, qui ne trouve pas issue suffisante en *e* L, produit une contre-pression dans cette chambre, contre-pression égale à la pression en C diminuée de la pression due au poids de l'appareil régulateur.

Cet appareil, tout en jouissant de propriétés théoriques

très simples et assez nettement définies, à savoir celles des pertes de charge éprouvées par le gaz passant brusquement d'une conduite dans des orifices de bien moindre section, et de plus d'une construction assez rustique, devra cependant nécessiter pour son réglage la présence du constructeur lui-même; de plus, il devra être établi avec beaucoup de soin et dans des conditions de grande propreté, son fonctionnement très méticuleux pouvant se trouver entravé par des poussières. Aussi devra-t-il être posé sur les chandelles préalablement en place, et il ne faut pas laisser faire le fixage chez le gazier. Pour que l'appareil démonté, puis remonté, soit prêt à fonctionner et par suite à être vissé sur le bec, il faudra qu'en le tournant et retournant on entende distinctement la soupape frapper alternativement les deux fonds de A, sans qu'elle paraisse gênée.

Les appareils de ce système sont, on le voit, très rapides d'installation et ne nécessitent pas de moteur particulier. Toutefois, on comprend très bien que pour de très fortes pressions il ne fonctionnera plus, c'est-à-dire à partir du moment où la soupape HPD est calée par N et ne peut plus monter; on a alors une section minima d'échappement qui peut se trouver encore trop considérable.

Les grands régulateurs à l'admission générale, comme ceux du système Laurent Petit, ne sauraient eux-mêmes être complètement suffisants, car les becs placés à l'extrémité de la conduite secondaire d'un local (en tête de laquelle se trouve le régulateur) sont alimentés à une pression plus faible que ceux qui se trouvent en tête.

Ces deux systèmes combinés semblent devoir résoudre la question d'une façon complète.

Ch. B.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

POITRAIL ET COLONNE

Comme abonné à votre excellent journal, j'ai recours à votre obligeance accoutumée pour vous prier de vouloir bien me donner les renseignements suivants:

Ayant à faire exécuter une construction:

Rez-de-chaussée à usage de remise et écurie;

Premier et deuxième étages à usage d'ateliers, tailleurs et ourdissages;

Grenier sur le tout;

Et couverture en tuiles;

Puis-je, en toute sécurité, faire placer, pour supporter: maçonnerie de 7^m30 de haut. 0^m50 d'ép. (moellons de grès quartzeux), un poitrail de 10 mètres de portée, comme l'indique le croquis ci-inclus. Le premier plancher serait en outre supporté, en son milieu, par un fer à T (Voir le détail au croquis).

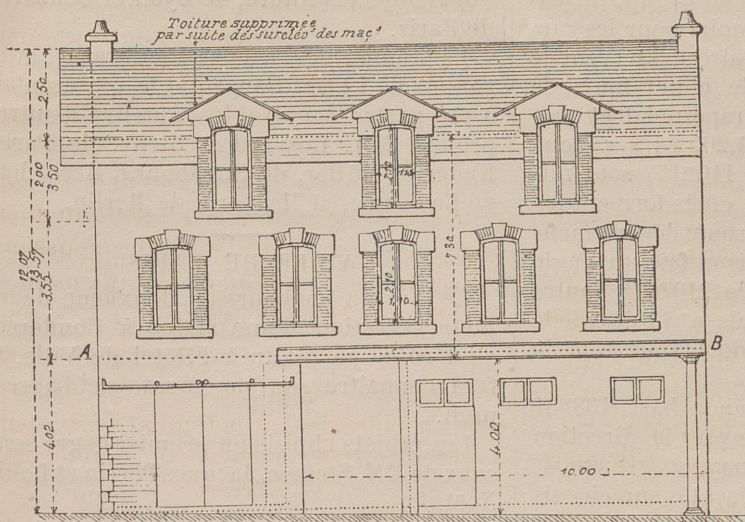
Je serais désireux aussi de savoir, s'il ne serait pas possible de réduire les sections des fers et de la colonne en fonte.

Le fer à T du milieu, de 10 mètres de portée, comme ceux du poitrail, aurait les mêmes dimensions que ceux-ci, c'est-à-dire: 0^m350 × 0^m152 × 0^m012 (78 kilos par mètre).

J'estime que les premier et deuxième planchers, (ateliers de tailleurs et ourdissages) supporteraient 400 kilos par mètre.

Le plancher du grenier devrait supporter 200 kilos par mètre (grenier à paille et à foin).

Le poids de la charpente et de la couverture peut, il me



semble, être évalué à 300 kilos par mètre avec les surcharges.

Si cela était nécessaire, ne pourrait-on composer le poitrail de 3 fers au lieu de 2, ou encore remplacer ces fers par une poutre à treillis de dimensions calculées ?

Le problème est donc celui-ci :

Stabilité absolue avec la moindre dépense possible.

Les charges de 400 kilos par mètre pour les premier et deuxième planchers ne seront jamais atteintes, et dans le calcul du poids des maçonneries (94,900 kilos) reposant sur le poitrail, les vides des ouvertures ne sont pas déduits.

Calcul du poitrail. — Il supporte la façade sur une longueur de 10^m00, la moitié de la charge du comble reposant sur ce mur en façade, la moitié du plancher du grenier, la moitié du plancher du deuxième étage ; quant au plancher du premier étage, il a trois appuis, les deux murs et le fer à T secondaire, placé à égale distance de ces deux murs, car nous ne ferons aucun fonds sur la cloison de brique, subdivision du rez-de-chaussée et qui ne règne pas sur toute la longueur.

La superficie des pleins de la façade est 61 m. q. 5, en tenant compte de cinq fenêtres de 2.10 × 1.10.

Son poids est donc 79,950.

Combles et couverture : 300^k par m. q., soit 10,500.

Plancher du grenier 7,000.

Plancher du premier étage 14,000.

Le plancher du deuxième étage est en deux travées pesant chacune 14,000^k, la réaction afférente à chacun des deux appuis extrêmes est les 3/8 de cette charge et les 5/4 pour l'appui intermédiaire.

Soit donc pour le poitrail 5,250.

Au total 106,200^k, charge uniformément répartie sur 10^m00 de longueur.

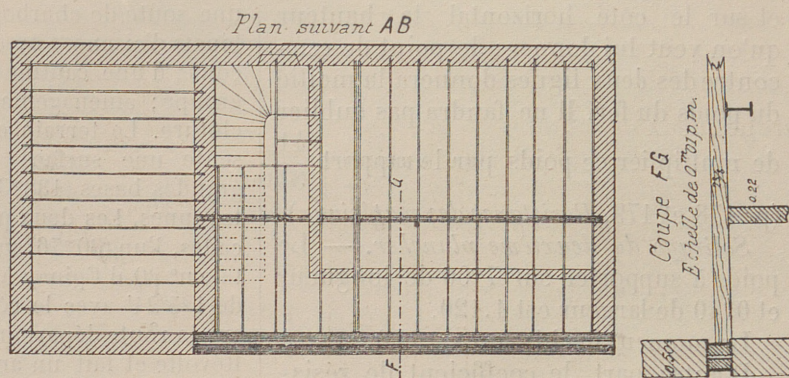
Le moment fléchissant maximum est 132,725.

Le coefficient de résistance calculé pour un travail normal de 8^k est 0,026161.

En supposant trois fers à I, il est encore impossible de trouver dans le commerce des fers laminés de cette dimension, il faut de toute nécessité faire une poutre composée. Si on la suppose en forme de caissons à deux âmes, le coefficient d'inertie pour chaque moitié doit être 0.01308, le tableau n° 8 montre qu'il faudrait un caisson de 1^m00 de hauteur, pesant 280 × 2 = 560^k le mètre courant, et en multipliant par le rapport $\frac{410}{340}$ indiqué pour les poutres caissons (p. 178 et

179, *Pratique de la Résistance*) 670^k.

Pour des hauteurs inférieures, le poids augmentera cons-



tamment ; pour 0.70 ce serait un caisson de 820 kilos, et pour 0.50, près de 1,500 kilos. La nécessité d'un support intermédiaire est presque imposée. Le poids du fer serait réduit au 1/4 et on pourrait satisfaire avec deux fers laminés de 0^m50 environ de hauteur et pesant 170 kilos le mètre courant chacun.

Colonne en fonte. — Elle porte la moitié de la charge, soit 66,500^k.

Son épaisseur est de 120 millimètres et son diamètre 200 millimètres, le rapport de l'épaisseur en millimètres à la charge en tonnes est 1.8.

La simple inspection des tableaux 37 et 38, du même ouvrage, montre qu'elle est suffisante.

Piliers. — A son autre extrémité, le poitrail repose sur la maçonnerie, la section d'appui est de 2,500 centimètres carrés, la charge par centimètre carré est donc $\frac{66,500}{2,500} = 25^k$ en-

viron, limite pour la très bonne pierre de taille ; et comme on n'est jamais bien sûr de quelle manière se transmet cette charge, il nous paraît prudent de soulager ce mur par une colonne en fonte comme pour la pile du coin de la maison.

Si le poitrail était en deux travées, la réaction ne serait que les 3/8 de 66,500, et il serait inutile d'employer une colonne en fonte, qui serait alors reportée vers le milieu et pourrait être du même type que l'autre. On peut d'ailleurs restreindre la force de ces colonnes, au diamètre de 0^m20 et seulement une épaisseur de 40 millimètres, c'est-à-dire un diamètre intérieur de 0^m12, en ne supposant aucun encastrement et cette colonne travaillant au 1/7 de la charge de rupture ; au 1/5 de la charge de rupture, une colonne de 0^m16 de diamètre extérieur et 0^m09 intérieur suffit.

D'ailleurs, en prenant comme point de départ la courbe (tableaux 37 et 38) de la hauteur $h = 4.00$, on pourra choisir toute autre solution en ne descendant pas au-dessous d'un diamètre de 0^m120.

Le fer supportant le plancher du grenier étage et qui est parallèle au poitrail, supporte les 5/4 de la charge d'une travée de 14,000, soit 17,500.

Le moment fléchissant maximum est 21,875 et le coefficient de résistance correspondant pour un travail à 6^k par millimètre carré 0.003646.

Un fer de 0^m50 de hauteur pesant 180 kilos le mètre courant environ remplira à peu près cette condition.

En poutre composée avec plate-bande, 150^k pour une hauteur de 0^m50 suffit. (Voir tableau n° 8 pour n'importe quelle autre solution.)

Si on fait une poutre-caisson, pour diminuer sa hauteur, on prendra la moitié de $\frac{I}{n} = 0,0018$ sur la ligne des valeurs $\frac{I}{n}$

et sur le côté horizontal la hauteur qu'on veut lui donner; le point de rencontre des deux lignes donnera la moitié du poids du fer. Il ne faudra pas oublier de multiplier ce poids par le rapport $\frac{41}{34}$

(p. 178 et 179, *Résistance des matériaux*).

Solivage du deuxième plancher. — Le poids à supporter sur 7^m00 de longueur et 0^m40 de largeur est 1.120.

Le moment fléchissant est 980.

D'autre part, le coefficient de résistance est 0.0007.

Le travail de cette solive est donc 125^k par c. m. q. travail trop considérable; il ne convient pas de dépasser 60 à 80 kilos.

Ces solives devraient être allégées par un fer I comme celui du premier étage.

Au grenier, il n'en est pas besoin.

Ch. B.

CORRESPONDANCE

MON CHER DIRECTEUR,

J'ai été très agréablement surpris de trouver dans le dernier numéro de la *Construction moderne*, une bien jolie reproduction des bas-reliefs de ma façade de la classe XX à l'Exposition universelle de 1889, bas-reliefs qui, plus encore que toutes les autres pièces de cette œuvre décorative, m'ont coûté tant de travail, tant de recherches, pour la composition, tant d'émotions pour l'exécution! J'ai été fort étonné aussi, de rencontrer, dans l'article si aimable que contient le même numéro, des détails que j'avais à peu près oubliés. Je m'empresse de témoigner à la direction et au rédacteur toute ma gratitude.

Par suite du caractère qu'attribueront peut-être quelques lecteurs à l'article, vous me permettrez de faire savoir à ceux-ci, que, comme eux, je n'ai eu connaissance de ce document si flatteur pour moi, qu'en lisant le journal.

Veillez agréer, etc.

M. DESLIGNIÈRES.

CONCOURS

VILLE DE SAINT-DENIS

Nous avons le plaisir de pouvoir déclarer désormais mal justifiés les reproches qu'un de nos correspondants adressait à la municipalité de Saint-Denis et auxquels nous nous étions joints; et cela nous est d'autant plus agréable que nous pouvons maintenant fournir à nos abonnés les renseignements complémentaires qui avaient été réclamés pour le concours du groupe scolaire de Saint-Denis et que nous avons reçus trop tard pour l'insertion dans notre dernier numéro.

Groupe scolaire au quartier Playel. — Crédit affecté : 150,000 francs. Le projet comportera une école de filles et une école de garçons. Chaque école aura une entrée spéciale et se composera : d'un préau couvert, de trois classes d'étude; d'une loge de concierge; d'une pièce de débarras contenant

une soute de charbon; d'un groupe de cabinets d'aisances avec urinoirs pour les garçons; d'une cantine scolaire desservant le groupe; aménagement de cour; murs de clôture. Le terrain est trapézoïdal et présente une surface de 3,207^m2; ses deux grandes bases (138^m31 et 110^m17) sont moyennes. Les deux petits côtés forment façades, l'un (30^m76) sur la route départementale n° 20 d'Épinay à Paris et fait un angle de 125°24' avec le côté de 210^m17; l'autre sur la route départementale n° 11 dite de la Révolte et fait un angle de 114°35' avec la même base de 110^m17.

L'orientation de la grande base 138^m31 est N. N. E. qui est à peu près la direction de la route de Paris à Épinay.

Les projets seront présentés sur châssis et non signés.

Le plan d'ensemble à l'échelle de 0^m01 et celui des façades à l'échelle de 0^m02.

Ces projets seront réunis à l'Hôtel de Ville avant le 30 juin.

Le devis sera établi sur la série officielle de la ville de Paris. Edition 1882.

Nature du sol : argilo sableux. Cote d'altitude 34^m563 sur la façade de 30^m76; puis 34^m712; 35^m41 au milieu; 35^m919; 36,616 à la façade de 18^m45; cote route d'Épinay, 34^m873 au milieu, 35^m156 sur le côté de 30^m76; cote de la Révolte 35^m806 au milieu.

Nos abonnés pourront consulter ces documents dans nos bureaux, 47, rue Bonaparte, ou s'adresser directement au bureau de M. l'architecte-voyer à Saint-Denis.

VILLE DE VALENCE-SUR-RHONE

Parmi les concurrents, mentionnés à ce concours, nous sommes heureux de pouvoir citer: MM. Guissart et Augé, architectes à Paris (dev. *Oméga*), M. A. Badet, architecte à Autun (dev. *Labor improbus*).

ERRATA. — Dans les projets primés pour la reconstruction d'un hôtel de ville, à Valence-sur-Rhône, lire :

1° MM. Paul Bichoff et Bertsch-Proust, de Paris, au lieu de MM. Paul Bischoff et Bertsche.

Et aussi Volens-Nolens au lieu de Volens-Holens, devise que nos lecteurs auront d'ailleurs rétablie d'eux-mêmes.

VILLE DE TROYES

Caisse d'épargne. — Le conseil des directeurs prie Messieurs les architectes qui prendront part au concours pour la construction de l'hôtel de la caisse d'épargne de Troyes, de vouloir bien envoyer leurs projets sur châssis, et non en rouleaux, afin d'en faciliter l'exposition,

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le vice-président,
DEPONTAILLER.

VILLE DE LAUSANNE

Lausanne, 22 mai.

La commission internationale du concours pour la construction de la nouvelle Université a décerné le deuxième et le troisième prix, l'un de 8,000 et l'autre de 5,000 francs (prix d'honneur), aux projets

des architectes André, de Lyon, et Demierre de Paris.

Le premier prix n'a pas été décerné, et la somme de 12,000 francs qui le représentait a été partagée entre les auteurs d'autres projets, MM. Legrand et Leroy, de Paris, Kuder et Müller, de Strasbourg, Recordon, de Lausanne, et Hagberg, de Berlin.

VILLE DE PARIS

Le jury du concours au deuxième degré pour l'érection d'une statue à Condorcet s'est réuni ce matin à l'Hôtel de Ville. Il fera connaître son jugement cet après-midi.

Les projets choisis au premier degré sont ceux de MM. Steiner, Jacques Perrin et Louis Noël.

L'œuvre choisie sera placée, après l'exécution et la fonte, sur le côté gauche de l'Institut comme pendant à la statue de Voltaire.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Monduit, architecte, auteur de plusieurs ouvrages techniques, notamment sur la stéréotomie.

M. Monduit était ancien officier, et décoré de Juillet.

NOUVELLES DÉPARTEMENTS

Travaux militaires en province. — Des crédits ouverts par voie de décret sur le budget extraordinaire de la guerre vont permettre de hâter la construction de casernes neuves à Alençon, Dôle et Lure, pour un régiment de cavalerie de nouvelle formation; à Aurillac et à Toulouse, pour un régiment d'infanterie; à Grenoble, pour un régiment d'artillerie de montagne; à Nice, pour des batteries de forteresse, des compagnies de chasseurs à pied et une manutention.

PARIS

III^e Congrès international des architectes (Paris 1889). — Les procès-verbaux sommaires du Congrès sont en cours d'impression à l'imprimerie nationale et seront distribués, vers le 15 juin prochain, par les soins du gouvernement français. — Le jeton nominal des souscripteurs (donateurs ou adhérents) du Congrès sera remis aux ayants-droit chez M. Ch. Bartaumieux, trésorier, 66, rue de la Boétie, à partir du mardi 27 mai, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. — Le compte rendu détaillé du Congrès renfermant les conférences, lectures et communications, est en cours d'impression et sera distribué à tous les souscripteurs par les soins du comité d'organisation.

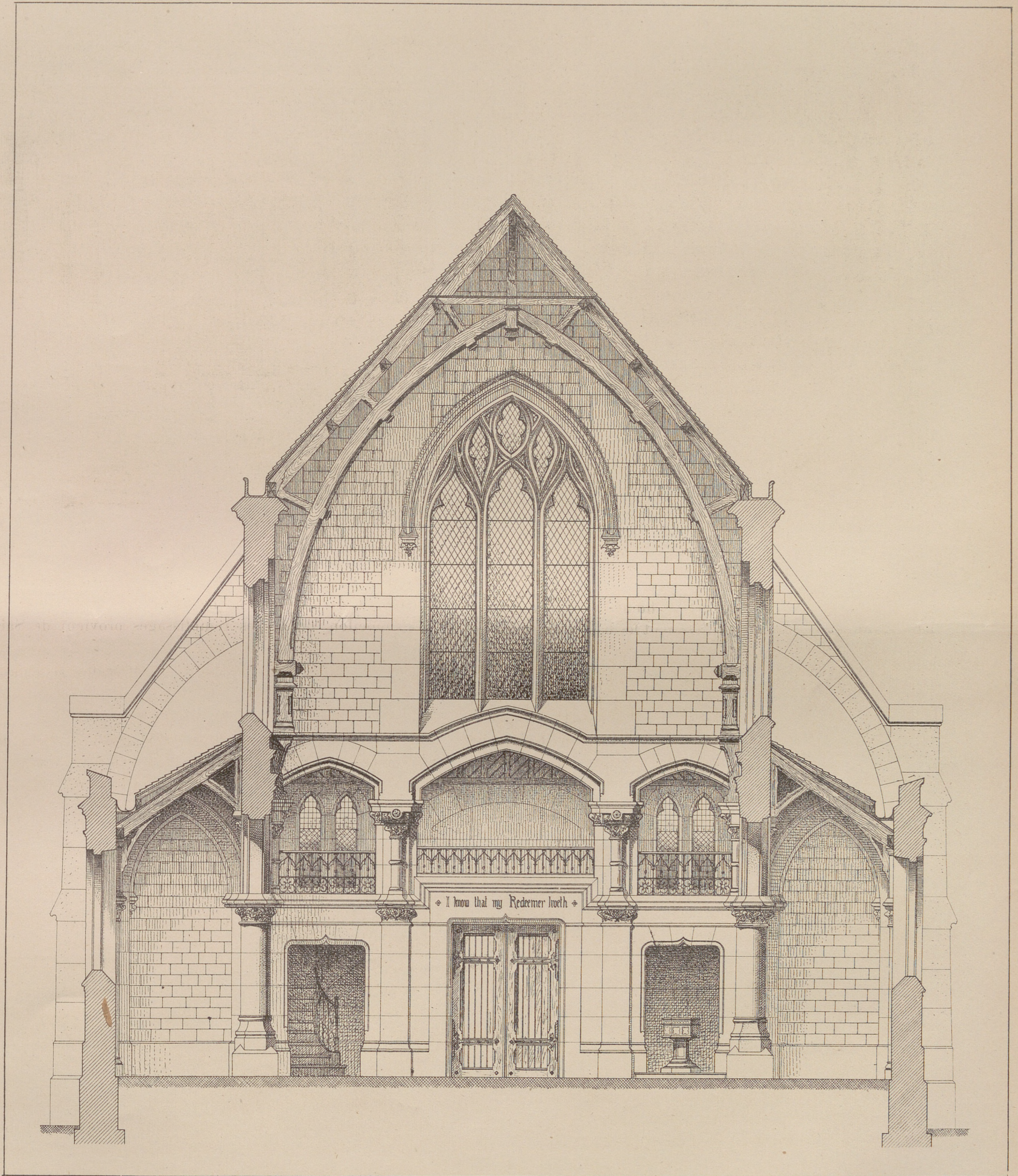
Paris, le 20 mai 1890.

Pour le comité d'organisation :
Les membres délégués,

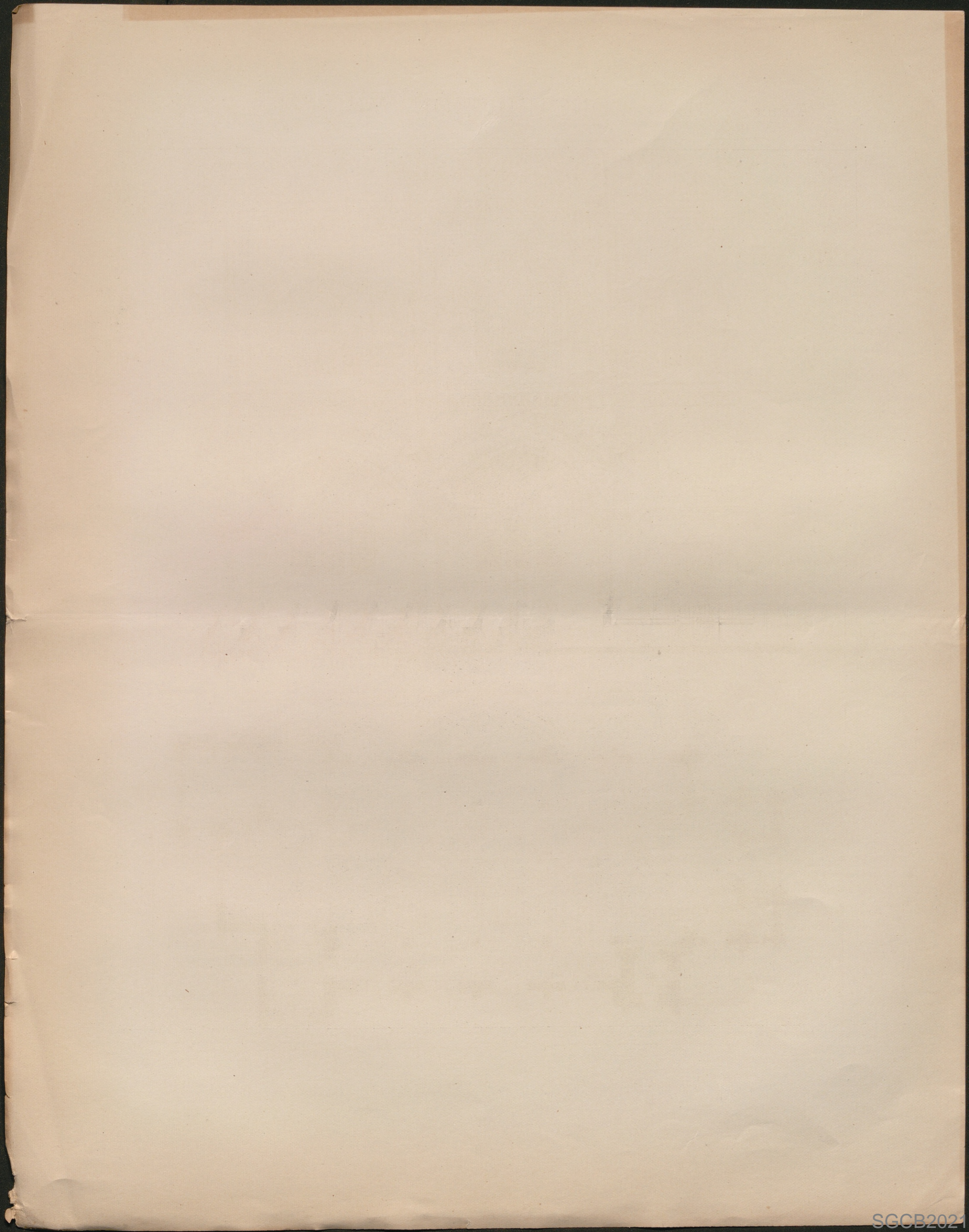
Ch. BARTAUMIEUX,
Ach. HERMANT, Ch. LUCAS.

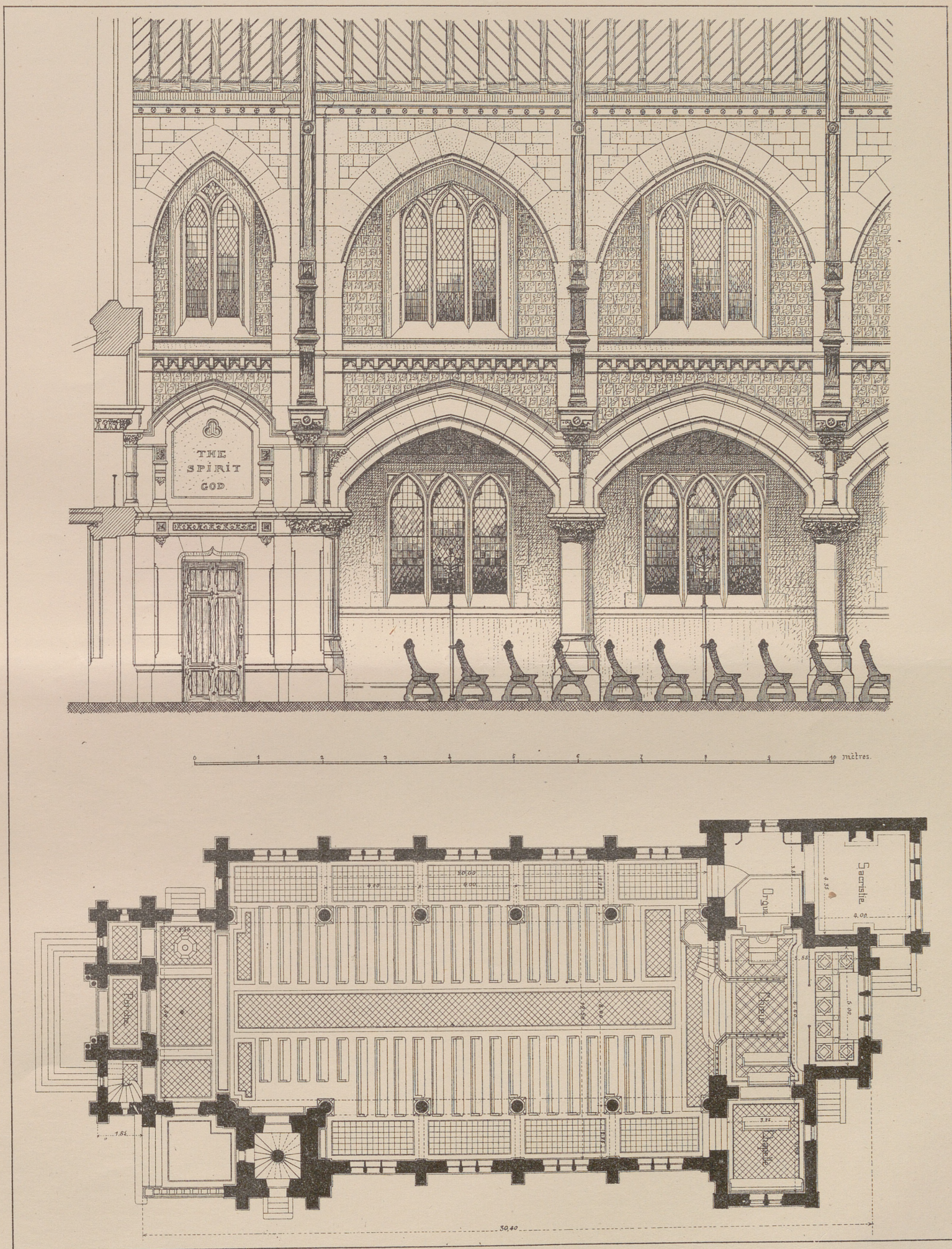
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

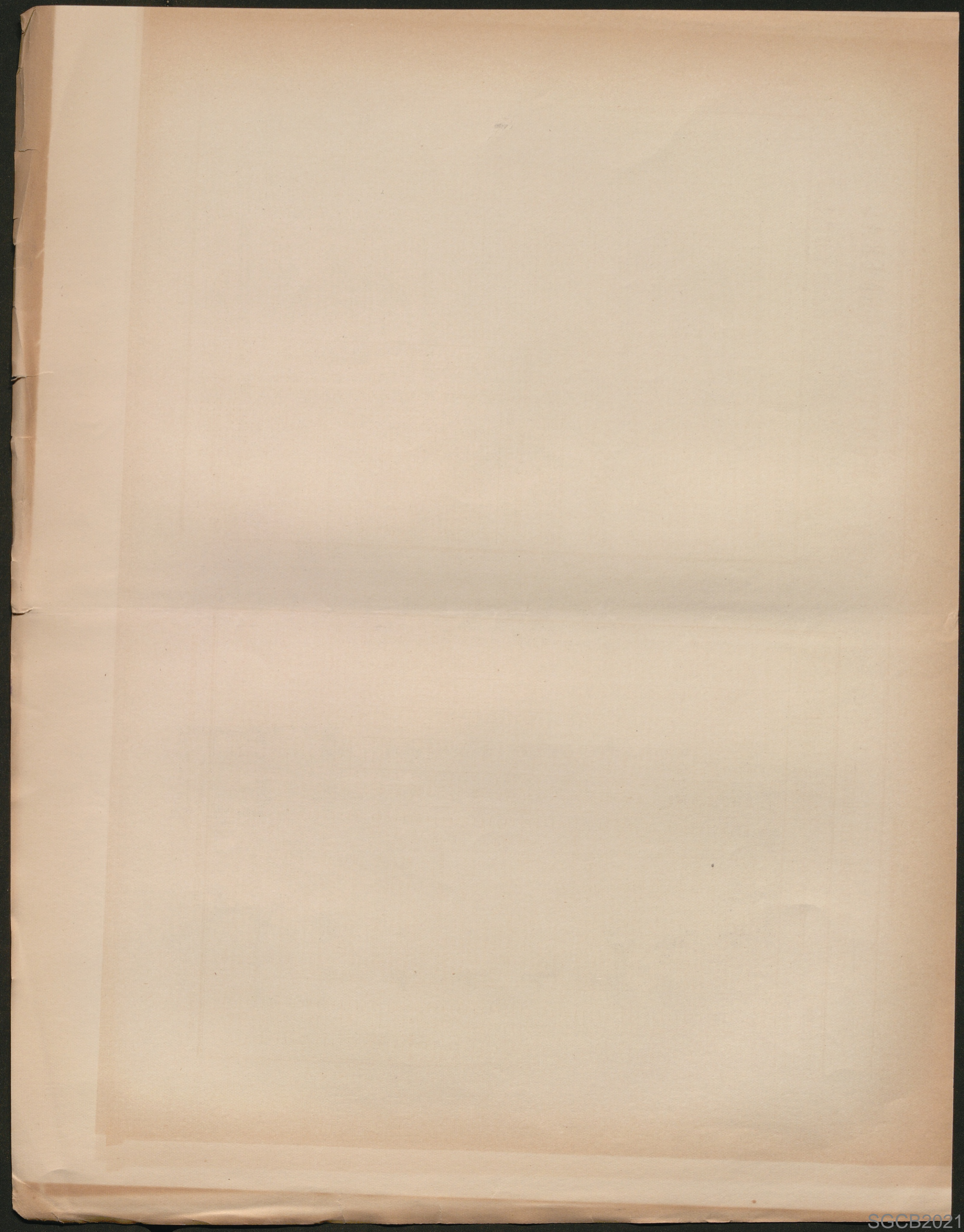


CHRIST-CHURCH A PARIS -- ARCH^{ES} MM LEROUX ET BITNER





CHRIST-CHURCH A PARIS — ARCH^{ES} MM LEROUX ET BITNER



PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés
au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 10 au 17 mai 1890

SUCRES		BLANC N° 3	ROUX, BASN 88°	ROUX ACQUITTÉS	STOCK	RAFFINÉS	
1890		les 100 k. nets	les 100 k. nets	BASF 88° les 100 k. nets	DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS	BONNE SORTIE les 100 k. nets	BELLE SORTIE les 100 k. nets
Lundi... 12	mai ..	34 25 à ..	31 50 à ..	83 75 à ..	103.798	104 ..	105 ..
Mardi... 13	— ..	34 .. à 34 25	31 50 ..	83 75 ..	102.576	104 ..	105 ..
Mercredi 14	— ..	34 .. à 34 25	31 25 31 50	83 50 83 75	101.529	104 ..	105 ..
Jeu... 15	— à
Vendredi 16	— ..	34 .. à ..	31 25 ..	83 50 ..	100.799	103 50	104 50
Samedi.. 17	— ..	33 75 à 34 ..	31 ..	83 25 ..	99.844	103 50	104 50
Cote moyenne de la semaine		34 075	31 325	83 575	»	»	»

HUILES		COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE	ESPRITS FINS	COTE OFFICIELLE	STOCK	
(les 100 kilogrammes hors barrière.)		BRUTE TOUS FUTS	ÉPURÉ EN TONN.	TOUS FUTS	1 ^{re} qualité, 90° non logé, ent. Paris.	l'hectolitre	DE PARIS	
1890		les 100 k.	les 100 k.	les 100 kil	1890		pipes	
Lundi... 12	mai ..	69 50	79 50	59 ..	Lundi... 12	mai ..	36 .. à ..	18.800
Mardi... 13	— ..	69 ..	79 ..	58 ..	Mardi... 13	— ..	36 ..	18.725
Mercredi 14	— ..	69 50	79 50	58 ..	Mercredi 14	— ..	36 25	18.650
Jeu... 15	—	Jeu... 15	—
Vendredi 16	— ..	69 50	79 50	58 ..	Vendredi 16	— ..	36 25	18.400
Samedi.. 17	— ..	69 50	79 50	58 25	Samedi.. 17	— ..	36 25	18.375

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX		Ach.	Vend.
Paris, le 19 mai 1890.		fr. c.	fr. c.
Lingots or, très fin, kil. 3,434 fr. 44 à	pair.	2
Arg. fin, le kil. 248.89 à 1,000/1000, perte
Argent fin à Londres.
Quadruples espagnols.	80 50	80 70	..
— colomb. et mex.	80 50	80 70	..
Piastres mexicaines.	3 70	3 95	..
Souverains anglais.	25 48	25 25	..
Banknotes.	25 30	25 33	..
Aigles des États-Unis.	25 60	25 80	..
Guillaume (20 marks).	24 50	24 60	..
Impériaux (Russie).	20 50	20 60	..
Couronnes de Suède.	27 50	27 60	..
Duc. d'Autr. k. 3,388 88.	pair.
Piastres.	43 3/4
Lires italiennes.	1/8	0/0	..

BILLETS DE BANQUE			
Anglais
Allemands	1 23
Autrichiens	1 99
Russes	2 46
Hollandais	2 08
Belges 3 0/00	3 .. 0/00
Suèdois	1 36 0/0
Américains	5 10
Italiens	1/2 0/0
Suisses	1/2 0/0

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris	280
Boîtes montres et tabatières	250
Or plein	242 à 245
Or creux	235 à 240
Jaseron	235

MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris
Coq
Nouveau
2 ^e Titre
Platine	le gramme 1 50
Lingots d'or	pair
Lingots d'argent doré, perte
Piastres du Chili et Pérou

FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)			
	1890	1889	1888
Lundi... 12	53 75 à à ..	52 75 à ..
Mardi... 13	54 .. 53 75	52 50 52 25	..
Mercredi 14	53 75 53 50	52 50 52 75	52 75 52 50
Jeu... 15	..	52 75	52 50 52 75
Vendredi 16	53 25 53 50	52 25 52 50	52 50 ..
Samedi.. 17	53 75 53 50	52 25 ..	52 50 ..

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)			
Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains.	..	60
Suif fondu 44° enflûté, de toutes provenances.	..	60
Acide stéar. juv. de saponification.	90 .. à 95
Acide stéarique de saponification.	90 .. à
— oléique de saponification.	58 .. à
— de distillation.	54 .. à
Glycérine brute 28° de saponification.	90 .. à

MÉTALUX — 17 mai.			
A l'acquitté, les 400 kilos.	1890	Cours de la sem. préc.	Cours de la sem. corres.
		de	de
		1889	1888
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	145 ..	138 75	142 50 240 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre.	140 ..	133 75	107 50 205 ..
Cuivre en lingots et plaques.	146 25	141 25	142 50 200 ..
— Best Selected.	153 50	148 75	147 50 205 ..
— Minéral de Corocoro
les 100 kil. cuivre contenu	147 50 ..
Étain Banca liv. Hav. ou Par.	256 25	253 75	252 50 250 ..
— Billiton.	252 50	250 ..	250 .. 240 ..
Étain Détroits.	247 50	245 ..	246 25 232 50
— Australie. 235 ..
— Angl. de Cornouailles.
livr. Havre ou Rouen.	250 ..	245 ..	246 25 247 50
Plomb provenances diverses.
marque ordin. liv. Havre.	33 ..	33 ..	32 .. 32 ..
Id. id. livr. Paris.	33 75	33 75	33 .. 33 ..
Zinc de Silésie .. liv. Havre.	61 50	60 ..	47 50 46 ..
— Autres bonnes marq.	61 ..	59 50	46 25 47 50
— Paris.	61 25	60 ..	47 25 47 ..

MÉTALUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 15 au 22 mai 1890 (Divers changements).

LES 100 KILOS

CUIVRES ROUGES				100 k.	ÉTAIN (suite.)		100 k.
Cours à partir du 14 mai 1890.					Cours à partir du 15 mai 1888.		
En lingots. 2 ^e qual. 155 » — 1 ^{re} qual. 160 »					En feuilles (pour tout usage).....		400 »
Cours à partir du 16 mai 1890.					Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de		
En planches, mesures du commerce.....				192 50	4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50.....		
					Poids du rouleau.....		1 ^{re} 000
					Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 ^m 250...		
					Prix: le mètre.....		» »
					TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN		
					Cours à partir du 6 décembre 1887.		
					(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)		
					Épaisseur { 5 = 1/2 et au-dessus.....		100 »
					en { 4 = 1/2 et 5 = 1/2.....		105 »
					millimètres { 3 = 1/2 et 4 = 1/2.....		110 »
					3 = 1/2 et au-dessus.....		120 »
					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur		
					à 0,020. Pour les expéditions, emballage,		
					par couronne.....		» 50
					PLOMB		
					Cours à partir du 30 avril 1890.		
					En saumons.....		36 »
					Cours à partir du 1 ^{er} avril 1890.		
					En tables ou tuyaux ordinaires.....		45 »
					Tuyaux de 0,010 à 0,019.....		48 »
					VIEUX PLOMB		
					Cours à partir du 30 avril 1890.		
					Vieux pour échange, les 104 kilos.....		40 »
					Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux		28 »
					Fondus.....		25 »
					ANTIMOINE		
					Cours à partir du 16 avril 1890.		
					Anglais.....		200 »
					D'Auvergne.....		210 »
					ZINC		
					Cours à partir du 14 mai 1890.		
					En lingots de Silésie et autres bonnes marq.		64 »
					Cours à partir du 24 déc. 1889.		
					Laminé du n° 8 à 26.....		80 »
					Ondulé.....		80 »
					A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne . . .		80 »
					A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.		80 »
					VIEUX ZINC		
					Cours à partir du 14 mai 1890.		
					Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé.		» »
					Rognures neuves de la Vieille-Montagne..		46 »
					Prix marchand zinc de couverture.....		43 »
					Chiffonnier.....		39 »
					ZINGS A SATINAGE ET A ZINCOGRAPHIE		
					Feuilles de dimensions correspondant		
					aux formats les plus usités du papier.		
					Cours à partir du 30 janvier 1890.		
					Marchandise prise en gare de DANGU (Eure). — 3 0/0 d'esc. au compt.		
					N° 7 épais. 0 ^m /=35 poids au m. c. 2 ^e 45		82 »
					8 — 0 ^m /=40 — 2 ^e 80		81 »
					9 — 0 ^m /=45 — 3 ^e 15		78 »
					10 à 14 — 0 ^m 50 à 0 ^m 82 — 3 ^e 50 à 5 ^e 74		77 »
					On livre le zinc à zincographie avec plus-value		
					de 30 fr. 0/0 k. sur les prix ci-dessus, m. condit.		
					Emball. grat. pr commandes d'au moins 100 feuil.		
					au-dessous de 100, chaq. caisse est comptée 3 fr.		

Largeur	Longueur	Épaisseur ou 40 ^e millim.	Poids par feuille
1 15	1 40	6/40	8.500
1 30	2 »	7/40	15.000
1 30	2 30	8/40	20.000
1 20	3 30	8/40	30.000
1 20	4 »	9/40	40.000

CUIVRES JAUNES		
Cours à partir du 16 mai 1890.		
En planches, 2 ^e qual. 180 » — 1 ^{re} qual. 185 »		
Fils de laiton en boîtes, prix de base....		175 »
Cours à partir du 14 décembre 1889.		
Tub. en lait. étirés sans soud., pr. de base..		225 »
(Voir les tableaux spéciaux pour les plus-values.)		
CUIVRES VIEUX EN REPRISE		
Cours à partir du 16 mai 1890.		
BRONZE ET CUIVRES		
Vieux bronze mécanique.....		110 »
De robinetterie ordinaire.....		90 »
Cuivre rouge en échange.....		130 »
— — prix marchand.....		125 »
— — étamé.....		110 »
— — tournure.....		75 »
— — aune dit de campagne échange... ..		80 »
— — prix marchand.....		75 »
— — rognure de planche, dit pen-		
— — dant neuf.....		95 »
— — tournure.....		80 »
— — tout-venant en échange.....		85 »
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes		
consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES et le		
TABLEAU DES VARIATIONS.		
ÉTAIN		
Cours à partir du 14 mai 1890.		
Banca en lingots.....		265 »
Anglais.....		260 »
Cours à partir du 5 mars 1890.		
En bagnettes, plus-value.....		5 »
En tuyaux de 9 m/m et plus; laminé de 1 m/m et plus..		300 »

(Voir dans la partie non officielle les renseignements complémentaires.)

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Londres)

Cours du 10 avril au 22 mai 1890 (divers changements à partir du 9 mai 1890).

La tonne anglaise = 1,016 kil.; le cwt. = 50 kil. 3/4; — la liv. = 0 kil. 453 gr.; — le sh. = 1 fr. 15; le d. 0 fr. 10.

		s. d.	s. d.			s. d.	s. d.
Acétate de chaux, blanc.....	le cwt.	26 00	26 6	—	—	—	—
Acide acétique.....	la livre.	0 2 1/2	0 ./.	—	—	—	—
— chlorhydrique.....	le cwt.	4 6	7 6	—	—	—	—
— citrique.....	la livre.	0 4 1/2	1 2 3/4	Essences amandes.....	la livre.	25 0	27 0
— nitrique.....	—	0 3 1/2	3 0 0	— bergamote.....	—	9 10	10 6
— oxalique.....	—	0 3 1/2	0 3	— canelle.....	l'once.	0 0	0 0
— sulfurique.....	—	0 0 3/4	1 0	— casse.....	la livre.	3 7	3 5
— tartrique cristaux.....	la livre.	1 1 3/4	1 3 1/2	— citron.....	—	1 3	4 0
Aloès Barbades.....	le cwt.	26 0	41 0	— citronnelle.....	l'once.	0 1 1/4	0 0 7/8
— Cap bon.....	—	28 »	35 6	— de roses.....	—	13 0	22 0
Alun.....	par tonne	108 0	110 0	— feuilles de canelle.....	—	0 0 ./.	0 0 ./.
— en poudre.....	—	120 0	125 »	— genièvre.....	—	1 6 ./.	2 0
Antimoine, minéral.....	le cwt.	23 0	24 0	— anis star.....	la livre.	5 11	5 8
— étoile.....	—	34 »	35 »	— laurier.....	—	0 0	0 0
Arsenic blanc en poudre.....	—	13 3 ./.	13 3	— lavande mitcham.....	—	40 0	53 0
— en morceaux.....	—	23 »	24 »	— macis.....	l'once.	0 2	0 0
Baryte hydratée cristallisée.....	—	» »	» »	— menthe german.....	la livre.	8 0	7 0
Baume Canada.....	la livre.	1 5	1 9	— poiv. anglaise.....	—	10 3	10 6
— copahu.....	—	2 5 ./.	2 6	— améric.....	—	9 0	10 0
— du Pérou.....	—	5 0	4 0	— muscade.....	l'once.	0 0 ./.	0 0
— de Tolu.....	—	1 4 0/0	1 1	— néroll.....	—	7 0	13 2
Benzole sub.....	—	4 0	3 1	— orange.....	la livre.	5 0	5 6
Bicarbonate de soude.....	le cwt.	6 5 ./.	6 9	— patchouli.....	l'once.	1 6	2 4
Bichromate de potasse.....	la livre.	0 4 1/4	0 3/4	— thym.....	la livre.	2 6	0 0
Borax brut.....	le cwt.	28 0	27 6				
— raffiné anglais.....	—	28 6	30 0	Hyposulfite de soude.....	le cwt.	6 6	8 6
Bromure de potassium.....	la livre.	1 5 ./.	1 9	Iode sublimé, sec.....	l'once.	0 9 ./.	0 9 ./.
Cochou jaune ou gambier.....	le cwt.	0 0	0 0	Iodure de potassium.....	la livre.	11 3	11 0
Calomel.....	la livre.	3 5 ./.	3 2	Ipecacuanha.....	—	7 3	8 6
Camomille (fleurs de).....	le cwt.	0 »	79 0	Jalap bon.....	—	0 9 3/4	10 0 ./.
Camphre de Chine.....	—	170 6	0 »	Jus de citron.....	le degré.	0 0	0 0
— du Japon.....	—	170 6	175 0	Magnésie calcinée.....	la livre.	1 2	1 3
— raffiné anglais.....	la livre.	2 0	0 0 ./.	Mercure.....	la bout.	195 0	196 0
Cantharides China.....	—	4 6	4 9	Mimium rouge.....	le cwt.	0 0	0 0
— de Russie.....	—	7 6	9 0	— orange.....	—	0 0	0 0
Carbonate d'ammoniaque.....	—	0 3 3/4	0 3 1/2	Musc.....	l'once.	88 0	60 0
— de magnésie.....	le cwt.	40 0	39 0	Nitrate de soude.....	le cwt.	10 0	11 3
— de perlasse Canada.....	—	0 0	0 0	Noix vomique.....	—	7 0	11 0
— de potasse.....	—	30 9	31 0	Opium, Turquie.....	la livre.	15 0	11 0
— de soude (cendres).....	la degré.	0 1 3/8	0 1 1/4	— inférieur.....	—	15 0	9 0
Cardamome Malabar, bonne.....	la livre.	4 6	2 5	Phosphate tribasique d'am.....	le cwt.	0 0	0 0
Castoreum.....	—	31 »	35 0	Phosphore.....	la livre.	2 3	2 4
Chlorate de potasse.....	—	0 4 1/2	0 4 3/4	Prussiate de potasse.....	—	0 9 1/2	0 10 1/2
Chlorhydrate d'ammoniaque.....	la tonne.	540 0	520 0	— rouge.....	—	0 0	0 0
Chlorure de chaux.....	le cwt.	5 10	5 5 ./.	Quinquinas, Kaitseaya.....	—	1 0	2 0
— de potassium.....	—	9 0	0 0	— Carthagène.....	—	1 1	2 0
Cocculus indicus.....	—	8 6	10 6	— Pérou gris.....	—	0 9	1 8
Cochenille Mexique noire.....	la livre.	1 4	1 9	Cannelle alba.....	le cwt.	25 0	27 6
Coloquinte.....	—	0 10	2 0	— Cascarilla.....	—	30 0	37 6
Couperose verte.....	la tonne.	55 0	0 0	Racines de gentiane.....	—	23 6	25 0
Crème de tartre de France.....	—	93 6	94 0	— d'iris.....	—	23 0	50 0
— 1 ^{re} qualité.....	le cwt.	98 6	100 6	— de parietaire.....	—	68 0	80 0
Cristaux de soude.....	—	2 9 ./.	2 10	— de rhatania.....	la livre.	0 5	0 6 ./.
Cubèbes.....	—	410 0	445 0	Rhubarbe Chine, bonne et belle.....	—	2 3	0 0
Cumin.....	—	22 0	26 0	— moyenne ordin.....	—	0 8	1 3
Glycérine allemande.....	—	67 0	68 0	Safran Espagne.....	—	24 0	41 »
— raffinée.....	—	50 0	52 0	Salap.....	le cwt.	0 0	0 0
Brut brune.....	—	120 0	180 0	Salpêtre Bengale, au-dessous de	—	6 0/0	16 6
Gomme adragante (feuilles).....	le cwt.	20 0	180 0	— au-dess. de	—	6 0/0	16 3
— en sortes.....	—	80 0	110 0	Salpêtre anglais, raffiné.....	—	21 3	22 3
— arabique El, belle pâte.....	—	20 0	75 0	Salsepareille, Guayaquil.....	la livre.	0 7	0 10
— sortes, bonne à belle.....	—	28 6	36 0	— Honduras.....	—	1 2 ./.	1 5
— assa foetida ordinaire.....	—	18 0	28 0	— Jamaïque.....	—	1 0	1 4
— brune.....	—	18 0	36 0	Scammonée, vierge.....	—	18 0	21 0
— benjoin, 1 ^{re} qualité.....	—	0 0	12 0	— 2 ^e et ordinaire.....	—	5 0	47 0
— 2 ^e	—	145 0	152 6	Sel ammoniac anglais.....	le cwt.	37 0	35 0
— copale Angola rouge.....	—	20 0	85 0	— d'Épsom.....	—	11 6 ./.	4 6
— Manilla.....	—	70 0	82 6	— de Glauber.....	—	3 6	5 0
Dammar pâle.....	le cwt.	12 6	20 0	— d'oseille.....	la livre.	0 0	0 0
Euphorbe.....	—	0 3 ./.	1 5	Séné, Bombay.....	—	0 1 1/2	0 3 ./.
Galbac.....	la livre.	0 6 ./.	1 6	— Tinnevely.....	—	0 1 1/4	1 1 ./.
Galbanum.....	—	0 3	1 5	— Alexandrie.....	—	0 2 ./.	1 6
Kino.....	le cwt.	20 0	48 0	Soude caustique.....	le cwt.	9 6 1/2	10 6
mastic, choix.....	la livre.	0 0	3 1	Soufre brut.....	—	6 6	6 0
Myrrhe, bonne et belle.....	le cwt.	100 0	157 0	— fleur.....	—	8 0	7 6
— en sortes.....	—	76 0	95 0	Spermaceti raffiné.....	la livre.	8 6	8 0
— Sandarac.....	—	80 »	105 6	Sublimé corrosif.....	—	2 9 0/0	2 8
— Sénégal.....	—	428 6	430 0	Sucre de plomb, blanc.....	le cwt.	22 0	25 6
— Turque, belle.....	—	220 0	340 0	— brun.....	—	17 6	0 0
— Turque, 2 ^e et inférieure.....	—	170 0	280 0	Sulfate d'ammoniaque.....	la tonne.	237 6	238 0
— en sortes.....	—	175 0	180 0	— de cuivre.....	le twc.	26 0	30 5
Huiles d'amande.....	la livre.	1 3	0 0	— de potasse.....	—	10 6	11 6
— de baleine, mer du Sud.....	le cwt.	41 »	42 0	— de quinine, anglais.....	l'once.	3 0	0 0
— ————	—	46 »	48 0	— français.....	—	2 9 ./.	0 0
— ————	—	44 0	46 0	Tamarins (Indes orientales).....	le cwt.	8 0	8 6
— ————	—	0 0	0 0	— (Indes occidentales).....	—	9 0	14 0
— de coco, Cochin.....	—	36 10	37 0	Tartre du Cap.....	—	0 0	0 0
— Ceylan.....	—	35 15	35 10	— de Porto, rouge.....	—	0 0	0 0
— de coton.....	—	22 0	22 6	Thymol.....	la livre.	20 0	24 0
— de morue.....	—	25 0	26 0	Verdet.....	—	0 9 1/4	1 0
Huiles de palme, belle.....	—	24 10	24 0	Vermillon anglais.....	—	3 0	0 0
— de pique, pâle.....	—	30 0	0 0				
— ————	—	27 0	0 »				

(Reproduction expressement interdite.)

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Bordeaux)

Cours du 16 avril au 22 mai 1890 (divers changements à partir du 9 mai 1890).

Acide sulfurique.....	les 100 kil.	14 50	»	»	Girofle de Cayenne, en entrepôt.....	le kil.	3 70	4 20
— muriatique.....	—	12	»	»	— de Bourbon.....	—	3 50	4 20
— tartrique.....	—	430	»	460	Gommes, bas du fleuve.....	les 100 kil.	1 50	1 70
Alcools :					Graines de Genévre.....	—	33	»
Eaux-de-vie à 52. Armagnac, Bas.....	le kil.	155	»	»	— colza.....	—	25	»
— Ténarèze.....	—	140	»	»	— lin.....	l'hectol.	35	»
— Haut.....	—	135	»	»	— moulards.....	les 100 ka.	185	»
— Marmande.....	—	M	»	»	Huile d'Olive surfine.....	—	145	»
Esprit 3/6 Languedoc 80°.....	—	114	»	»	— fine.....	—	145	»
— en 1 ^{re} qualité 90°.....	—	41	»	disp.	— mi-fine.....	—	125	»
Tafia Martinique.....	—	60	»	67	— mangeable.....	—	115	»
— Guadeloupe.....	—	35	»	45	— de fabrique.....	—	80	»
Aloès sucroin entrepôt.....	le kil.	M	»	»	— d'ceillette fine.....	—	110	»
Amandes en coque.....	les 100 kil.	95	»	100	— de lin.....	—	55	»
— cassées douces.....	—	175	»	180	— de colza épurée, 1 ^{re} et 2 ^e qual.....	—	80	»
— amères.....	—	200	»	205	— d'arachide extra.....	—	115	»
— vertes.....	—	M	»	»	— surfine.....	—	145	»
Anis verts, à l'acquitté.....	le kil.	3 25	»	3 50	— lampante.....	—	55	»
Bablah.....	—	30	»	34	— de Sésame.....	—	105	»
Baume du Pérou, à l'entrepôt.....	—	11 75	»	42	— de coton.....	—	M	»
— Copahu.....	—	6	»	7	— mangeable.....	—	M	»
Benjoin en larmes, —.....	—	9 50	»	40	Jalap.....	—	2 75	»
Bois de teinture :					Lac-dye D. T., à l'acquitté.....	—	M	»
Bresillet.....	à l'acq. les 100 kil.	20	»	21	Noix.....	les 50 kil.	13	»
Campeche Espagne.....	—	M	»	»	Noix cocos.....	—	40	»
— Haiti.....	—	16	»	17	Mélasse.....	les 100 kil.	30	»
— Martin. et Guadel.....	—	17	»	17 50	— à la chaudière.....	—	60	»
— Tabasco.....	—	16	»	17	— à la main.....	—	80	»
Callatour.....	—	M	»	»	Musc, Tonkin en grains.....	le kil.	M	»
Pernambouc.....	—	M	»	»	— pilé l.....	—	M	»
Jaune Cuba.....	—	20	»	24	Muscades de Bourbon, à l'entrepôt.....	le kil.	5 50	6 50
— Guayra-Tabasco.....	—	10	»	11	Orseille des mers du sud.....	les 100 kil.	80	»
— Tusan.....	—	16	»	17	— de Madagascar.....	—	115	»
Lima.....	—	M	»	»	Piment Jamaïque.....	—	80	»
Nicaragua.....	—	M	»	»	— Tabago.....	—	60	»
Sapan.....	—	20	»	25	Perlasse d'Amérique.....	—	M	»
Sainte-Marthe.....	—	20	»	21	Poivre Alepy lourd, à l'entrepôt.....	—	1 32	1 40
Sandal rouge.....	—	M	»	»	— Malabar.....	—	1 32	1 40
Tam ico.....	—	14	»	15	— blanc.....	—	2 72	2 75
Brais noir sec, à l'acq.....	—	8	»	»	— Penang et Saigon.....	—	148	»
— clair ordinaire.....	—	8 50	»	»	Potasse d'Amérique.....	—	12	»
— supérieur.....	—	10	»	»	Prunes 50 à 55 fruits à la livre.....	les 50 kil.	50	»
Cacao, Martinique, Guadeloupe, à l'entr.....	le kil.	71	»	74	— 60 à 65.....	—	45	»
— Puerto-Cabello, à l'entrep.....	—	1 35	»	1 40	— 70 à 75.....	—	37	»
— Caraque et Guyara.....	—	85	»	90	— 80 à 85.....	—	40	»
— Maracaibo.....	—	1	»	1 20	— 100 à 105.....	rare..	18	»
— Guiria et Gurapano.....	—	78	»	80	En Calaise.....	—	M	»
— Guayraquill Arriba.....	les 100 kil.	90	»	95	— 110 à 115.....	—	M	»
— Machala.....	—	80	»	82	— 120 à 125.....	—	M	»
Cachou brun coulé sur feuille.....	—	55	»	60	— 140 à 150.....	—	M	»
Café Guadel Bonifleur.....	les 50 kil.	145	»	148	— choix communes 90 à 95 0/0.....	—	150	»
— Bourbon, suiv. qual.....	—	260	»	270	Quinquina Lora gris.....	—	6	»
— Moka.....	—	M	»	»	— Kalissaya plat sans épierme.....	—	9	»
— Ceylan natif, suiv. qual.....	—	M	»	»	— roulé.....	—	9 50	10 50
— Java.....	—	M	»	»	Régilisse en balles.....	les 100 kil.	30	»
— Padang.....	—	M	»	»	Résine jaune en pain.....	—	9 50	10
— Manille.....	—	M	»	»	Rhubarbe mondée.....	—	3 90	4 50
— Costa-Rica.....	—	140	»	142	Riz Caroline nouveau, à l'acquitté.....	—	48	»
— Guatemala non gragé et gragé.....	—	130	»	135	— Pégu, non travaillé.....	—	15	»
— Haiti, à l'entrep.....	—	130	»	135	— travaillé.....	—	30	»
— Mysore.....	—	132	»	135	— Côte Coromandel, n. t.....	—	17 50	»
— Malabar.....	—	130	»	132	— trav.....	—	27 50	»
— Salem.....	—	135	»	140	Bengale, non travaillé.....	—	46	»
— Santiago.....	—	M	»	»	— travaillé.....	—	20	»
— Caracol.....	—	M	»	»	Cochinchine travaillé.....	—	20	»
— Bahia lavé.....	—	M	»	»	Balam.....	—	18	»
— Mexique.....	—	117 50	»	120	Rocou de Cayenne.....	—	350	»
— Guayra, Puerto-Cabello gragé.....	—	130	»	137 50	— Guadeloupe.....	—	212	»
— Rio-Janeiro lavé.....	—	M	»	»	Safran d'Espagne, en entrepôt.....	—	100	»
— Santos.....	—	118	»	120	— du Gâtinais.....	—	175	»
— Maracaibo.....	—	M	»	»	Salsepareille (C. A.).....	les 50 kil.	140	»
Camphre brut, à l'acquitté.....	—	6 50	»	9 50	— Mexique.....	—	65	»
— raffiné.....	—	M	»	»	Sardines.....	le baril.	50	»
Cannelle de Ceylan, 4e, 4e, 5e.....	—	6 50	»	40	Savon blanc.....	les 100 kil.	57	»
Ciro jaune des grandes Indes.....	—	325	»	»	— bleu pâle.....	—	50	»
— de Saintonge.....	—	280	»	»	Soufre fleur, à l'acquitté.....	—	20	»
— étrangères.....	—	270	»	290	— sublimé.....	—	24	»
Cochenille (Mexique), grise entrepôt.....	le kil.	4 50	»	5	Sucres bruts : Martinique et Guadeloupe.....	—	83 50	84 50
— Zacatille.....	—	5 90	»	6	— (bonne 4e) 10/13 88e, à l'acq.....	—	83 50	84 50
— Lima.....	—	5	»	5 25	— Réunion.....	—	M	»
Colophane ordinaire.....	les 100 kil.	11	»	12	— Maurice cristallisées.....	—	92 50	92 50
— (Hugues), jaune.....	—	12 50	»	15	— d'usine : Martin, Guadel. (1 ^{ers} jets).....	—	92 50	92 50
— — supérieure.....	—	18	»	20	— bruts : de toutes provenances, 88e.....	—	105	»
— — très pâle.....	—	21	»	25	— pilés, emballés.....	—	32	»
— — blanche.....	—	28	»	34	Tapioca.....	—	390	»
Cristaux ordinaires de tartre.....	—	255	»	260	Tartre (crème de) 1 ^{er} blanc.....	—	297 50	300
Curcuma de la côte, à l'acquitté.....	—	M	»	»	— 2 ^e blanc.....	—	240	»
— du Bengale.....	—	35	»	40	— brut blanc criblé.....	—	210	»
Dividivi, à l'entrepôt.....	—	25	»	30	— rouge.....	—	240	»
Encens en sorte.....	—	8 50	»	9	— matières de 70 0/0.....	les 100e	270	»
— en larme.....	—	M	»	»	Thés poudre-à-canon.....	le kil.	4	»
Essence térébenthine (pipes).....	—	66	»	71	— impérial.....	—	4 50	»
— (barils).....	—	67	»	72	— Orange-Pecko.....	—	6 50	»
Gambier, à l'acquitté.....	—	50	»	54	— Chulas-Hilson.....	—	10	»
Garance d'Avignon.....	—	M	»	»	— Pecko.....	—	9	»
					Verdet en pain extra-sec.....	les 100 kil.	330	»

Reproduction interdite.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 14 mai 1890.

9^e arr. — Rue de Trévis, 43. — Prop., M. Dru. — Arch., M. P.-E. Villeroux, boulevard de Clichy, 31. — Surélévation (2 étages).

12^e arr. — Rue de Picpus, 42. — Prop., Gaytté. — Arch., M. Bion. — Construction intérieure.

14^e arr. — Rue d'Alésia, 25. — Prop., M. Brisset. — Arch., M. Henri Duchesne, rue de Rome, 405. — Atelier d'artiste.

16^e arr. — Avenue Victor-Hugo, 144. — Prop., M. Robine. — Arch., M. H. Goury, rue Andrieux, 1. — Construction.

20^e arr. — Boulevard de Charonne, 14. — Prop., Mlles Pouberel. — Arch., M. J. Alleaume, boulevard Voltaire, 43. Surélévation.

Du 16 mai 1890.

10^e arr. — Rue de Château-Landon, 29. — M. A. Clément, principal locataire, rue du Faubourg-Saint-Martin, 239. — Arch., M. Ch. La Boissette, avenue Parmentier, 174. — Atelier.

13^e arr. — Rue Regnault, 50. — Prop., M. Denis Balu, rue de La Reynie, 19. — Pavillon.

14^e arr. — Rue Boulard, 26. — Prop., Mme Auray, y demeurant, 20. — Construction.

15^e arr. — Rue Plumet, 43. — Prop., M. Gaultier. — Petite construction.

16^e arr. Avenue Victor-Hugo, 479. — Prop., M. Tharel. — Construction d'une aile en adjonction.

— Rue de la Faisanderie, 68 bis. — Prop., M. le comte de Failly. — Arch., M. P. Mourgoïn. — Remise et écurie.

17^e arr. rue des Appennins, 14. — Prop. M. J. Lennian. — Arch., M. J. Nicaise, rue Legendre, 146. — Surélévation (2 étages).

18^e arr. — Rue Pajol, 41. — Prop., M. Albert Renault, rue Riquet, 73. — Arch., M. Ch. Michel, rue de la Chapelle, 46. — Construction.

19^e arr. — Rue du Général-Brunet (Villa projetée). — Prop., Mme veuve Thierry. — Arch., M. P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 10. — Construction.

— Rue du Général-Brunet, 39 présumé. — Prop., M. Prudhomme. — Arch., M. P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 10. — Construction.

— Rue de Mouzaïa, 19 présumé. Prop., M. Monnier. — Arch., M. P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 10. — Construction.

— Rue de Mouzaïa (Villa de Bellevue). — Prop., M. Boudant. — Arch., M. P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 10. — Construction.

— Quai de la Loire, 34. — Prop., M. E. Bondonneau, quai de Jemmapes, 138. — Hangar.

— Rue Ménadier, 41 présumé. — Prop., M. Desprez. — Arch., MM. Math. Moreau, place Armand-Carrel, 3. — Construction.

— Rue des Alouettes, 27. — Prop., M. Blanc. — Bâtiment.

Du 17 mai 1890.

8^e arr. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 232. — Prop., Mme veuve Déchanaux. — Arch., M. Louis Gauthier, rue de Lille, 52. — Hangar.

12^e arr. — Rue de Charenton, 88. — Prop., M. Lefébure, boulevard Beaumarchais, 67. — Construction.

— Rue de Charenton, 225. — Prop., M. Desportes. — Arch., M. L. Thoumy, rue Notre-Dame-de-Lorette, 49. — Surélévation (2 étages).

13^e arr. — Rue des Cordelières, 7. — Prop., M. Puet, rue Lhomond, 47. — Atelier de mégisserie.

— Rue de Domrémy et rue Dunois, 8. — Prop., Société des habitations économiques du quartier de la Gare, rue Pigalle, 54. — Construction pour petits logements

15^e arr. — Rue Alphonse, 56. — Prop., M. Gilot. — Arch., M. Prieur, rue du Théâtre, 124. — Deux corps de bâtiments.

18^e arr. — Rue d'Aubervilliers, 7. — Prop., M. E. Delacourt, boulevard de Magenta, 48. — Arch., M. G. Pain, avenue des Gobelins, 33. — Surélévation.

20^e arr. — Rue du Soleil, 49. — Prop., M. Maurin, rue de Belleville, 195. — Construction.

Du 19 mai 1890.

12^e arr. — Rue Michel-Bizot, 197. — Prop., M. Bienné. — Surélévation (1 étage).

13^e arr. — Rue de la Glacière, 49. — MM. Martre et ses fils, locaux. — Hangar.

14^e arr. — Rue Dareau, 71. — Prop., M. Deviez, rue de Tolbiac, 204. — Petite construction.

— Rue Mouton-Duvernet, 59. — Prop., Mme veuve Ginisty. — Bas-édifice.

— Avenue du Maine, 114. — Prop., M. Potin. — Arch., M. Kayl. — Transformation de façade et diverses modifications.

18^e arr. — Rue Marcadet, 16. — Prop., M. F. Lansade, rue de Montebello, 6, à Vincennes. — Arch., M. P. Bioro, boulevard Saint-Germain, 58. — Construction.

— Rue Duhesme, 88. — Prop., M. F. Lansade, rue de Montebello, 6, à Vincennes. — Arch., M. P. Bioro, boulevard Saint-Germain, 58. — Construction.

— Rue Championnet, 499. — Prop., Mme veuve Tamisier et M. Lamy. — Atelier avec remise et bureau.

19^e arr. — Rue Petit, 74. — Prop., M. Boulogne. — Arch., M. Elie Mignet, rue d'Allemagne, 15. — Deux annexes.

— Rue de Flandre, 78. — Prop., M. Rolland, rue du Faubourg-du-Temple, 137. — Arch., M. Honoré Boyer, rue de Ménilmontant, 50. — Construction intérieure.

20^e arr. — Rue des Panoyaux, 11. — Prop., M. Blandin. — Arch., M. Boizot, boulevard de Magenta, 154. — Construction et surélévation (2 étages).

Du 20 mai 1890.

11^e arr. — Avenue Philippe-Auguste, 58. — Prop., M. Eugène Jacquemin, boulevard Beauséjour, 55. — Arch., M. Léon Benouville, rue des Beaux-Arts, 5. — Construction.

15^e arr. — Rue Chanzy, 3. — Prop., M. Monnier, boulevard des Invalides, 44. — Arch., M. A. Pouëy, rue Rousin, 4. — Construction.

16^e arr. — Rue Bellini, 4. — Prop., M. G. Boudin, rue Bellini, 3. — Arch., M. R. Foucault, rue des Ursulines, 5. — Construction.

18^e arr. — Rue Ordener, 5-7. — Prop., M. F. Dallée, chez M. Estival, rue Victor-Massé, 21. — Construction.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre

30 — Le samedi 17 mai 1890, — Adjudication en deux lots, au rabais et sur soumissions cachetées, de la fourniture des registres nécessaires aux divers services de la Préfecture de la Seine pendant deux années, du 27 mai 1890 au 26 mai 1892 et de l'entreprise des travaux y relatifs (impression, reliure, réglure, etc.)
Adjudication ajournée.

31 — Le samedi 17 mai 1890, à une heure et demie de relevée, il sera procédé publiquement au Tribunal de commerce, à l'adjudication, en dix lots, par voie de soumissions cachetées et suivant maximum de prix, de la fourniture pendant l'hiver 1890-91 du combustible aux établissements scolaires de la Ville de Paris.

Le cahier des charges de l'opération est déposé au service du matériel (Pavillon de Flore, Matériel des Ecoles), où l'on peut en être pris connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à quatre heures.

Adjudication ajournée.

Mairie d'Asnières. — 20 mai.

Établissement de trottoirs bitumés dans la traverse de la route départementale n° 33, comprenant la Grande-Rue, du pont d'Asnières, la place de la Station et l'avenue d'Argenteuil, de la route n° 7 à la rue des Bourguignons.

Montant : 85,000.

Société des asphaltes, 16, place Vendôme, à Paris, adj. à 16,70 de rabais.

FAILLITES

13 mai. — Blot, marchand de volailles et gibier, 10, rue Montmartre (7336). — Bucheron, charron, 7, rue du Fauconnier (7337). — Drion fils, marchand de vins, 6, rue Pervicette (7338). — Guyard, imprimeur-lithographe, 15, rue des Filles-du-Calvaire (7339). — Vve A. Clément, cabaretière-logeuse, à Montrouge, rue Fénelon, 9 (7340). — Dextré, négociant en vins, rue Saint-Jacques, 51 (7341). — Georget, marchand-boucher, 87, rue d'Alleray (7342). — Boursier-Girardin, marchand d'hôtel-meuble, 298, rue Saint-Jacques (7351). — Levailant, commissionnaire en marchandises, 3, cité Trévis (7352). — Passelac, marchand de vins-restaurateur, 1, rue Baudin (7353). — Vve Léger, marchande de beurres et œufs, à Vanves (Seine), rue de la Vieille-Forge, 6 (7354). — Alliaume, ancien maître d'hôtel meublé, 23 bis, rue de Turin (7356). — Bertier, marchand tailleur, place Boieldieu, 1 (7355).

16 mai. — Bijon (Alphonse), quincaillier, 167, rue Saint-Antoine (7347). — Jubelin, fabricant de grillages, 4, rue Rougemont, avec usine Garenne de Colombes (7348). — Lemarchand, corroyeur, quai Valmy, 159 (7349). — Fougart, libraire, à Saint-Mandé, 4, place de la Mairie (7350). — Pierre, ancien maître d'hôtel meublé, 298, rue Saint-Jacques (7351). — Levailant, commissionnaire en marchandises, 3, cité Trévis (7352). — Passelac, marchand de vins-restaurateur, 1, rue Baudin (7353). — Vve Léger, marchande de beurres et œufs, à Vanves (Seine), rue de la Vieille-Forge, 6 (7354). — Alliaume, ancien maître d'hôtel meublé, 23 bis, rue de Turin (7356). — Bertier, marchand tailleur, place Boieldieu, 1 (7355).

17 mai. — Desroches, marchand de modes, 87, rue de Seine (7357). — Gerhardt, entrepreneur de peinture, à Maisons-Alfort, 408, Grande-Rue (7358). — Moëts, boulanger, 6, avenue de la République (7359). — Moulin (Pierre), fabricant de voitures, 20, rue des Cordeliers (7360).

19 mai. — Condaminet (Alexandre-Désiré), marchand de vins et liqueurs, 202, rue Saint-Jacques (7361).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Société anonyme pour l'exploitation des brevets Mégy, 82, boulevard des Batignolles. — J. Guichard et Cie, appareils d'éclairage et de chaudronnerie, 24, rue de la Douane. — Banque d'arbitrages et de crédit. — Banque, 14, avenue de l'Opéra. — Back et Cie, marchands de couleurs et vernis, 2, rue Jeanne-d'Arc. — H. Paurrier fils, Denis et Cie, entrepreneurs de maçonnerie, 19, rue Dezobry. — G. Feytit et Cie, imprimerie, 14, rue des Jeûneurs. — Banque générale des Valeurs, société anonyme, 21, rue Drouot.

MODIFICATIONS

Société anonyme de la Sambre française canalisée, 22, rue Drouot. — Société anonyme de l'Association financière, fusion de Société, rue Richelieu, 92.

DISSOLUTIONS

Ch. Diéline et Cie, chaudronnerie en cuivre et fer, 25, rue Popincourt. — La Petite Presse, 123, rue Montmartre.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Maison rue Richomme, 15. Acq., Bazin, rue de Flandre, 123 (112,050). — 1^o Propriété, 1,300 m., rue du Théâtre, 78. Acq., 1^o Chabrol, rue du Commerce, 63 (1^o 55,500). — 2^o Propriété, 260 m., avenue Lowendal, 35. Acq., 2^o Legrand (Vve), place Cambronne, 6 (2^o 87,600). — Propriété, 222 m., à Charenton, rue Nicolai, 14. Acq., Bougeatre, à Charenton, rue Nicolai, 9 (7,000). — Propriété, 872 m., à Saint-Maurice, Grande-Rue, 107 bis. Acq., Rossignol, à Saint-Maurice, Grande-Rue, 107 bis (15,000). — Propriété, 520 m. 90 c., à Vanves, rue du Val, 14. Acq., Toutin, à Vanves, route d'Issy, 2 (36,000). — Hôtel avenue Kleber, 38. Acq., Lassalle, à Bordeaux, rue d'Avian, 38 (263,000). — Maison boulevard de Courcelles, 91. Acq., Jourdain, boulevard Malesherbes, 84 (603,000). — Maison à Nanterre, Grande-Rue Paris, 19. Acq., Marchal (Vve), à Nanterre, rue Gambetta, 16 (6,000). — Maison rue du Mont-Cenis, 13. Acq., Rouquet, rue de Norvins, 40 (20,500). — Propriété, 100 m., à Alfortville, rue de l'Union, 19. Acq., Dorange (Eugène-Philippe), à Alfortville, rue de l'Union, 19 (5,000). — Maison rue Maurice-Mayer, 11.

Acq., Landré, rue Maurice-Mayer, 11 (26,000). — Maison rue Marmontel, 5. Acq., Gontier, rue de Grenelle, 112 (18,000). — Maison rue Houdon, 17. Acq., Calciat, rue Houdon, 17 (40,000). — Propriété au Plant-de-Champigny, rue Saint-Amand, 57. Acq., Breton, 37, rue Saint-Sauveur (4,000). — Maison à Clichy, rue de la Chance-Milly, 40. Acq., Roche, quai Bourbon, 33 (14,150). — Maison à Fontenay-sous-Bois, rue de Nogent, 45. Acq., Cribier, rue Saint-Maur, 7 (5,000). — Propriété, 606 m., à Champigny-sur-Marne, lieu dit la Fourchette, route de Champigny, 26. Acq., Bourgeois, à la Fourchette de Champigny, route de Bry, 23 (8,050). — Maison rue Féron, 9. Acq., Bloch, rue de Châteauaud, 17 (208,000). — Propriété, 3,572 m. 33 c., rue du Chemin-Vert, 65 et 67. Acq., Weil, boulevard de Sébastopol, 16 (265,000). — 11 Terrains, 4,250 m., 47 c., à Nanterre, route de Cherbourg, 6 et 8. Acq., Albert, rue Saint-Germain, 74 (24,620). — Terrain rue Saint-Martin, 311. Acq., Jouve, rue de Turenne, 129 (348,500). — Maison rue de Sucey. Acq., Michel, à Bonneuil (Seine) (2,500). — Terrain, 740 m., rue La Fontaine, 23. Acq., Defis, rue de Rivoli, 86 (34,000). — Maison rue Volta, 48. Acq., Rispal (Vve), rue Volta, 48 (36,000). — Maison rue du 4 Septembre, 20. Acq., Marquise d'Aramon, rue des Ecuries-d'Artois, 23 (630,000).

Apport d'un Immeuble, à Aubervilliers et autres. Acq., Arlot (Vve) et Cie (en liquidation), chemin de la Haie-Coq, à Aubervilliers (616,000). — Maison rue Gérard, 9. Acq., Lacou, rue Ferrus 6 (6,100). — Terrain à Billancourt. Acq., Grapin et Cie, rue de Vaugirard, 113 (30,000). — Propriété, 627 m. 92 c., rue de la Glacière, 70. Acq., Simon, rue Corvisart, 23 (19,834). — Constructions boulevard de Strasbourg, 8. Acq., Société anonyme dite Cie Centrale des Cafés-Restaurants, rue de la Victoire, 65 (40,000). — Propriété, 3,935 m. 45 c., rue Fontaine-au-Roi, 35, 37 et 39. Acq., Provot (Vve), rue Sainte-Cécile, 40 (250,050). — Propriété, 800 m., à Paris, rue Levert, 40. Acq., Forget, rue des Poissonniers, 9 (25,000). — Propriété avenue Hoche, 4. Acq., Société Menier, rue de Châteauaud, 56 (1,318,520). — Maison rue du Théâtre, 81. Acq., Guillemard, rue Cler, 40 (55,600). — Terrain, 1,089 m. 28 c., rue de la Bienfaisance, 7 et 9. Acq., Brisset, avenue Portalis, 8 (435,712). — Hôtel rue de la Faisanderie, 82. Acq., Herz (Mme), avenue Henri-Martin, 76 (175,000). — Terrain, passage des Machebiches, à Colombes. Acq., Peauclle, rue Colombes, 55, Courbevoie (3,000). — Terrain avenue Marigny, à Fontenay-sous-Bois et autres. Acq., Durand, avenue de la Pépinière, 6, à Fontenay-sous-Bois (30,000). — Terrain passage Rivière, 9. Acq., Videcoq, passage Robineau, 15 (2,910). Propriété passage des Poissonniers, 7. Acq., Allaire, rue des Rosiers, 37, à Saint-Ouen (53,030). — Maison boulevard Montparnasse, 106. Acq., Marquereau, rue Dupetit-Thouars, 12 (265,005). — Maison rue de Miromesnil, 54. Acq., Heitz, place Vendôme, 28 (205,000). — Terrain rue du Landy, 24, à Clichy. Acq., Commune de Clichy (Seine) (23,200 \$0).

AVIS. — Le *Moniteur Général des cours des matériaux de construction*, fondé en 1873, est honoré de nombreuses souscriptions d'abonnement émanant des différents Ministères, de la Préfecture de la Seine et des Préfectures départementales, des principales Municipalités, des Chambres de commerce, des Tribunaux civils consulaires, des Justices de paix, de M.M. les Notaires de Paris et des départements, des grandes Administrations industrielles et financières, des Bibliothèques publiques et professionnelles, des Chambres syndicales, etc., etc.

Le *Moniteur Général* est le seul organe authentique revu par des courtiers assermentés pour le service des travaux publics ou privés de la Ville de Paris, publiant exactement les prix, les variations et les dates des variations des prix des matériaux de construction. Il a été admis pour le service municipal de la Ville de Paris par circulaire de M. Alphand (13 mai 1874), et depuis cette date, pour le règlement des mémoires de travaux. C'est le Complément indispensable de toutes les séries de prix.

Tous les abonnés ont droit à une réduction de 25 O/O sur les prix de: 1^o la Série officielle de la Ville de Paris, 2^o la Série publiée par la Société centrale des Architectes, 3^o la série Jammet.

Nous rappelons à nos abonnés qu'il leur suffira de nous réclamer un bon de livraison pour obtenir une remise de 25 pour cent sur le prix des Séries complètes ou des parties séparées.

Adresser les demandes de bons, par lettres affranchies avec timbres de retour, au Directeur du *Moniteur Général*, passage Saulnier, 11, Paris.

L'Administration du *Moniteur Général* informe ses lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir: la *Semaine des constructeurs*, la *Construction Moderne* et le *Journal l'Architecture*. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES	SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE À PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1890 2 ^e Art 4 mars. — 12 —	Rue du Caire, 49. M Passage du Caire, galerie Sainte-Foy, 90-92-94-96, et galerie Saint-Denis.	130	200.000	200.600	Augouard.
3 ^e — 11 — — 18 —	Rue du Vert-Bois. Rue de Picardie, 30. 224 ..	6.500 8.700	80.000 80.000	94.500 96.000	Beaudouin. Hatin.
6 ^e — 12 —	Rue d'Assas, 102. (H.)	653 13	...	120.000	186.050	Bourgoin.
7 ^e — 11 —	Rue Grenelle-Saint-Germain, 49.	300.000	551.000	Rey.
9 ^e — — —	Rue Clauzel, 8-10.	674 35	18.450	180.000	258.000	Michelez.
— 4 —	Rue du Delta, 42, bd Rochechouart, 43.	1.584 12	40.226	400.000	500.200	Prud'homme.
— 11 —	Rue Bergère, 7.	3.840 ..	165.820	1600000	1954000	Godet.
— 18 —	Rue St-Lazare, 407, et pass. du Havre.	600.000	833 000	Ch. de Ribes.
10 ^e — 4 —	Rue d'Enghien, 46.	618 ..	28.600	300.000	473.000	Robin.
— 12 —	Rue de Belzunce, 16. (H.)	300.000	345.000	Messelet.
11 ^e — 11 —	Rue des Taillandiers, 26, et 68, rue de la Roquette.	...	4.460	30.000	57.800	Augouard.
— — —	Rue de la Roquette, 66, et 29, r. des Taill.	...	13.125	100.000	142.000	P. St-Gilles.
— — —	Rue de la Roquette, 62-64.	821 69	5.000	60.000	82.500	Legay.
— — —	Rue des Taillandiers, 46-48.	998 14	9453 40	100.000	149.100	P. St-Gilles.
— — —	Passage Maurice, 17-19.	708 ..	10.200	40.000	86.000	Legay.
12 ^e — 5 —	Avenue de Saint-Mandé, 87.	324	20.000	29.000	Pineau.
13 ^e — 4 —	Boulevard de Port-Royal.	830 ..	30.400	325.000	325.100	Lanquest.
— 8 —	Rue des Chamailards, 67.	427 ..	600	4.000	6.000	François.
— 1 —	Rue Damesme, 47, et imp. Baudran.	250	8.000	9.000	Mignon.
— — —	Impasse Baudran, 3. — 5, et 1000 fr. de rent. viag.	434 82 434 82	4.050 1.430	7.000 5.000	7.050 7.500	Pineau.
14 ^e — 8 —	Rue de Vanves, 80.	295 35	4.520	50.000	65.000	Déglise.
— 11 —	Avenue du Maine, 108-110. (P.)	384 40	5.020	50.000	...	à l'amiable.
— 4 —	Avenue d'Orléans, 22.	...	4.000	65.000	65.400	H. Desenonges
15 ^e — 8 —	Cité Talma, 9.	40.000	85.000	Déglise.
— 11 —	Rue de Vaugirard, 143.	390 ..	6.000	50.000	68.500	Chevillard.
16 ^e — — —	Rue de Chaillot, 35. 1 ^{er} lot.	52 ..	720	8.000	11.000	Cherrier.
— — —	— 2 ^e —	24 ..	153	3.000	7.200	—
17 ^e — 4 —	Rue de Phalsbourg, 18.	...	19.320	285.000	...	à l'amiable.
— 12 —	Rue des Acacias, 9, imp. des Acacias.	150 48	...	10.000	13.000	Déglise.
18 ^e — 5 —	Rue du Poteau, 67. (P.)	170 ..	2.000	10.000	23.500	V. Tricot.
— 11 —	Rue Doudeauville.	...	8.130	80.000	104.000	Meignen.
— 15 —	Rue Marcadet, 335.	...	3.380	25.000	30.000	Cabasson.
— 27 —	Rue Bonnet, 24.	106	1.000	4.500	François.
19 ^e — 6 —	Rue de Romainville, 60.	...	5.000	5.000	13.050	Rouy.
— 4 —	Rue de Lorraine, 36.	...	2.900	25.000	31.500	De la Palme.
20 ^e — — —	Rue Palikao, 24.	45.000	45.400	Leroy.
— — —	Rue des Amandiers, imp. Saumon, 3.	...	2.460	10.000	10.400	H. Desenonges
— — —	— 5 bis.	...	2.970	15.000	15.500	Duplan.
— 6 —	Rue Orfila, 66.	473 3	4.860	25.084	25.084	Lortat Jacob.
Seine. 1 —	Asnières, rue Amélie, 7.	379 ..	400	4.000	8.700	Bourgoin.
— — —	Saint-Ouen, rue des Rosiers, 66.	854	20.000	20.050	Mignon.
— 3 —	Gentilly, route de Fontainebleau, 72.	60.000	93.000	Gillet.
— — —	Charenton, rue du Petit-Château, 4 prés.	200	6.000	6.050	Raynaud.
— — —	Fontenay-aux-Roses, rue des Pierrelais.	435	2.200	2.250	Bozon.
— — —	Asnières, rue de Colombes, 36. 1 ^{er} lot.	173 73	...	4.000	4.050	Mutel.
— — —	— 3 ^e —	85 67	...	6.000	6.050	Delihu.
— — —	— 28.	190	6.000	6.050	Postel Dubois
— 6 —	Courbevoie, rue Saint-Denis, 33.	546 ..	800	5.000	12.000	A. Tricaud.
— — —	Vincennes, rue de l'Eglise, 24.	8.250	9.250	Benoist.
— — —	Saint-Ouen, 47, rue des Abouts.	200	4.000	4.000	Poinsot
— — —	Villemomble, allée Frankin, 5.	5.600	14.000	14.500	Guyot-Sionn.
— — —	Colombes, route de Paris à Argenteuil.	8.000	8.050	Fontaine.
— 8 —	Choisy-le-Roi.	300	4.000	8.000	Déglise.
— — —	Clamart, rue du Rocher, 1.	244 50	...	10.000	19.500	Colmet d'Aage
— — —	Bois-Col., 62 bis, rue de la Procession.	1.000	2.500	15.000	Herbet.
— 12 —	Nogent, Grande-Rue, 89, et r. Paul-Bert.	350	30.000	60.050	Beaudoin.
— — —	Perreux, avenue Ledru-Rollin, 400.	1.478	15.000	20.20	—
— — —	— 98.	572	10.000	19.600	Roucault.
— — —	Levallois-Perret, rue du Bois, 24.	237 78	...	10.000	21.000	Gillet.
— 13 —	Champignolles, rue Violet-le-Duc.	377 64	...	4.000	7.050	Charneau.
— — —	Parc-St-Maur, avenue de Bellevue, 42.	836	8.000	12.550	—
— — —	Clamart, 1, rue de l'Ouest.	18.667	30.000	Leboucq.
— 15 —	Montreuil, rue de Rosny, 60.	541	20.000	20.050	Ducaruge.
— — —	— rue Pépin, 25.	2.807	45.000	45.050	—

IMP. CHAIX.

Reproduction interdite.

Le Directeur-Gérant : AJ. DE GRANDSAGNE